



**CANADA  
SNOWBOARD**

**LIGNES  
DIRECTRICES  
ÉVÉNEMENTS ET  
COMPÉTITIONS**

# TABLE DES MATIÈRES

● LIGNES DIRECTRICES DE CANADA SNOWBOARD	6
● MANUELS DE CANADA SNOWBOARD	6
● RÈGLES FONDAMENTALES	6
● DÉVELOPPEMENT À LONG TERME DE L'ATHLÈTE DE CANADA SNOWBOARD	7
● DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DU SYSTÈME DE CANADA SNOWBOARD	9
● ASSOCIATIONS PROVINCIALES ET TERRITORIALES DE SNOWBOARD (APTS)	9
● CLUBS : LA POLITIQUE D'ADHÉSION AUX CLUBS DE CS	10
● ENTRAÎNEURS : LE PROGRAMME D'ENTRAÎNEUR	10
○ Le Programme des entraîneurs de snowboard du Canada (PECS)	11
● OFFICIELS : LE PROGRAMME DES OFFICIELS	11
● JUGES : LE PROGRAMME DES JUGES	11
● SÉCURITÉ LORS DES ÉVÉNEMENTS ET DES COMPÉTITIONS	12
○ Exigences de sécurité	12
○ Plan médical de la compétition	12
○ Premiers secours et personnel médical	12
○ Politique de gestion des risques	13
○ Casque pendant les compétitions	13
○ Rapport et/ou dégagement en cas d'accidents, d'incidents et autorisation médicale	13
● CONDITIONS D'ADHÉSION	13
○ Adhésions des athlètes	14
○ Licence FIS	14
○ Assurance PAAS	14
○ Adhésion d'entraîneur	17
○ Adhésion d'officiel/juge	18
● PROCESSUS DE SANCTION	18
○ Sanction nationale :	18
○ Sanction internationale :	19
● CATÉGORIES DE SNOWBOARD AU CANADA	19
○ Catégories de disciplines	19

● PARCOURS DE COMPÉTITION	20
○ Série GROM Vitesse et style	20
○ Événements de la série APTS	20
○ Air Nation Freestyle Tour	21
○ Speed Nation SBX Tour	21
○ Speed Nation Alpine Tour	21
● CATÉGORIES D'ÂGE	22
○ Catégories de vitesse – Snowboard cross et snowboard alpin	22
○ Catégories Park & Pipe - Slopestyle, demi-lune, Big Air ***	22
○ Division para-snowboard	23
● ADMINISTRATION	24
○ Frais d'inscription et de participation	24
○ Liste de départ	24
○ Réunions des entraîneurs	24
○ Résultats	25
○ Communication d'informations officielles	25
○ Annonceur	26
○ Radios	26
○ Équipement de chronométrage	27
● DISQUALIFICATION, CONTESTATION ET SANCTION	27
○ Types de contestation	28
○ Formes de contestation	29
○ Autorisation	29
○ Bénéficiaire	29
○ Règlement des contestations	29
○ *Consultez les ICR de la FIS, sections 2029, 2030 et 2031	30
● ATHLÈTES	30
○ Obligations de l'athlète	30
○ Équipement de l'athlète	30
○ Contrôle antidopage	31
● ENTRAÎNEURS	32

○ Obligations des entraîneurs	32
○ Équipement des entraîneurs	32
○ Adhérer aux politiques du PECS.	33
● MEMBRES DU JURY ET PERSONNEL CLÉ DE L'ÉVÉNEMENT	33
○ Représentant de Canada Snowboard – Membre du jury	33
○ Représentant de Canada Snowboard vs Délégué technique de la FIS – Membre du jury	34
○ Chef de la compétition – Membre du jury	36
○ L'arbitre (PSL   PGS)– Membre du jury	36
○ Chef d'arrivée (Snowboard Cross) – Membre du jury	37
○ Juge en chef (demi-lune, Slopestyle, Big Air)– Membre du jury	37
○ Le chef de parcours (Snowboard cross et Snowboard alpin)	37
○ Chef du Pipe/Slopestyle/Big Air (demi-lune, Slopestyle, Big Air)	37
○ Entraîneur de connexion	38
○ Concepteur du parcours	38
○ Personnel de départ et d'arrivée	38
○ Médical	39
○ L'administrateur de la course/compétition	40
○ Chronométrage, pointage et calculs	40
○ Juge de porte et juges de section	40
Sanctionné en raison d'un contact intentionnel	41
○ Jury	43
● ZONES TECHNIQUES DU SITE DE COMPÉTITION	45
○ Zone de départ	45
○ Zone de préparation	45
○ Parcours	46
○ Zone d'arrivée et ligne d'arrivée	46
● PRÉPARATION ET EXÉCUTION DE LA COMPÉTITION	47
○ Ordre de départ	47
○ Interruption, annulation ou report d'une compétition ou d'un entraînement	47
○ Délai	48
○ Départ provisoire	48

○ Faux départ d'un athlète	48
○ N'a pas pris le départ - DNS	49
○ N'a pas terminé la course - DNF	49
○ Pas autorisé à prendre le départ - NPS	49
○ Disqualifié - DQ	50
○ Reprises	50
● COORDONNÉES	51
○ Canada Snowboard	51
○ Associations provinciales et territoriales de snowboard (APTS)	51

## ● LIGNES DIRECTRICES DE CANADA SNOWBOARD

Les lignes directrices du département des événements de Canada Snowboard ont été établies par Canada Snowboard depuis sa création pour l'organisation, la conduite et le jugement de notre sport. Les règles sont examinées et approuvées conformément au [plan stratégique de Canada Snowboard](#) et aux règlements administratifs.

Dans la traduction et l'interprétation de ces règlements, il est entendu que les mots « doit », « devrait » et « fera » seront utilisés, et que les mots « peut » et « pourrait » sont permissifs.

Il incombe au comité organisateur de s'assurer que chaque intervenant a accès à la dernière version des lignes directrices et des manuels de Canada Snowboard. Les lignes directrices et les manuels de Canada Snowboard ne seront pas modifiés entre le 15 novembre et le 30 avril de chaque année.

## ● MANUELS DE CANADA SNOWBOARD

Chaque tournoi de compétition dispose de manuels spécifiques qui se rapportent au stade de compétition du DLTA. Ces manuels se trouvent dans le Centre de documents, sous l'[onglet](#) Événements et compétitions.

- Manuel Air Nation Freestyle Tour
- Manuel Speed Nation SBX Tour
- Manuel Speed Nation Alpine Tour
- Manuel des séries provinciales/territoriales
- Manuel GROM Series

## ● RÈGLES FONDAMENTALES

1. Il est de la seule responsabilité de chaque athlète de décider de prendre le départ.
2. Un athlète doit concourir uniquement en utilisant sa vitesse et son habileté, par un effort individuel en accord avec les principes du fair-play et de l'esprit sportif.
3. Les athlètes, les entraîneurs et les officiels doivent être membres de leur association provinciale ou territoriale de snowboard et de Canada Snowboard ou de leur association nationale de snowboard respective et se familiariser avec les directives énoncées dans le présent document, les [Règlements de compétition internationale \(ICR\) de la Fédération internationale de ski et de snowboard \(FIS\)](#), les [Règlements de compétition internationale \(ICR\) de para-snowboard](#), la World Snowboard Federation ([WSF](#)) et la World Snowboarding Points List ([WSPL](#)).
4. Tous les athlètes sont tenus de s'informer de l'heure et du lieu de chaque épreuve. Il est de leur seule responsabilité de s'informer de tout changement ou annulation.
5. En aucun cas, le jury ne pourra modifier les règles relatives aux catégories d'âge\* ou aux obligations de la station de villégiature.

\*Les catégories d'âge peuvent être combinées pour le bon déroulement d'une épreuve mais doivent rester telles qu'indiquées pour les résultats.

## ● DÉVELOPPEMENT À LONG TERME DE L'ATHLÈTE DE CANADA SNOWBOARD

Le concept de « Du parc au podium » est au cœur du cadre de **développement à long terme** (DLT) de Canada Snowboard. En progressant à travers chacune des huit étapes du DLT, les athlètes pourront apprendre le snowboard, acquérir les compétences nécessaires pour exceller en tant que compétiteur, et faire la transition vers des rôles au sein du sport après leurs années de compétition.

Ces huit étapes intégrées sont conçues pour aider les athlètes à atteindre le podium et sont basées sur l'âge de développement (à la fois physiologique et mental) du participant, plutôt que sur son âge chronologique.

Le parcours de compétition de Canada Snowboard est aligné sur le parcours de développement à long terme de l'athlète de Canada Snowboard; cet alignement fournit aux athlètes un parcours clair des stades APPRENDRE À S'ENTRAÎNER à S'ENTRAÎNER POUR GAGNER.

# Snowboard LTAD Framework


**01**

## Stage 1: ACTIVE START (ages 0-6)

Physiological development: Initiation of basic human movement skills: running, jumping, kicking, throwing, catching, swimming, sliding, etc.


**02**

## Stage 2: FUNDAMENTALS (ages 6-9)

Physical literacy: Interrelation of movement skills and sport skills. Speed, power and endurance are developed using sports and games.


**03**

## Stage 3: LEARN TO RIDE (ages 8-12)

Snowboard literacy: Introduces snowboarders to all disciplines. This will allow the child to identify what they like while creating a great multi-skill foundation.


**04**

## Stage 4: TRAIN TO TRAIN (ages 12+)

Training literacy: Specialization and emphasis on strength conditioning. Focus is on training rather than competing.


**05**

## Stage 5: TRAIN TO COMPETE (ages 14-16+)

Competition literacy: Emphasis on developing individual strengths through modeling, physical, technical and tactical skills.


**06**

## Stage 6: LEARN TO WIN (ages 17-18+)

Excellence: Transition period between the national and international level. All performance factors are now fully established in order to optimize performance.


**07**

## Stage 7: TRAIN TO WIN (ages 20-24+)

Mastery: Focus is on the preservation of high quality and consistent performances to be "winning for a living".


**08**

## Stage 8: ACTIVE FOR LIFE (any age)

Transition from competition to an active lifestyle.

## ● DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DU SYSTÈME DE CANADA SNOWBOARD

Le département du développement du sport et du système de Canada Snowboard (le « département DSS ») supervise tous les événements et compétitions sanctionnés au Canada, gère les programmes des officiels, des juges et des entraîneurs et assure l'harmonisation entre l'Association nationale de snowboard (« Canada Snowboard - CS ») et les associations provinciales et territoriales de snowboard (« APTS »).

Ce département est responsable de l'harmonisation entre le programme de développement à long terme des athlètes de Canada Snowboard et la structure des événements et des compétitions de Canada Snowboard.

Le département du développement du système et du sport (DSS) de Canada Snowboard (CS) sera le principal point de contact. Pour toute question relative à des événements, veuillez écrire à [events@canadasnowboard.ca](mailto:events@canadasnowboard.ca)

## ● ASSOCIATIONS PROVINCIALES ET TERRITORIALES DE SNOWBOARD (APTS)

Les associations provinciales et territoriales de snowboard, en tant que membres de Canada Snowboard, sont responsables de la mise en œuvre de la structure des événements et des compétitions de snowboard au Canada, sous les conseils et la supervision directs du département du développement du sport et du système de Canada Snowboard.

### Directeurs exécutifs des APTS

Les directeurs exécutifs des associations provinciales et territoriales de snowboard sont responsables de la gestion et de l'administration de tous les événements et de tous les membres dans leur province ou territoire. Leur rôle dans la gestion des événements est d'assurer des événements sécuritaires, équitables et efficaces qui tiennent compte des meilleurs intérêts de tous les membres de Canada Snowboard dans leur province ou territoire. Les directeurs exécutifs et/ou la station de villégiature hôte sont responsables de la préparation et du déroulement ordonnés de l'ensemble de l'événement de Canada Snowboard. Les directeurs exécutifs des associations provinciales et territoriales de snowboard et/ou la station de villégiature hôte doivent prendre toutes les mesures et les précautions nécessaires

pour s'assurer que la sécurité des athlètes est la priorité absolue dans la conception, la construction et l'entretien des parcours.

## ● CLUBS : LA POLITIQUE D'ADHÉSION AUX CLUBS DE CS

Afin d'atteindre l'objectif de CS de devenir la « plus importante nation de snowboard au monde », l'engagement et la collaboration entre CS, les APTS et les clubs sont primordiaux. CS est généralement responsable de l'élaboration de programmes et de services qui ont un impact sur l'ensemble des APTS et des clubs à travers le Canada et de l'exploitation du programme de haute performance pour les athlètes qui font partie de l'équipe nationale ou de l'équipe Next Gen de Canada Snowboard.

Les APTS sont généralement responsables de la mise en œuvre de programmes et de services ayant un impact sur les athlètes au sein d'une frontière provinciale spécifique. Les clubs sont responsables de la mise en œuvre de programmes et de services ayant un impact sur les athlètes au niveau local ou régional.

CS croit qu'il faut embrasser la culture du snowboard tout en assurant un engagement envers l'excellence comme fondement de ce que nous sommes. La performance au plus haut niveau est le fruit d'une approche de l'entraînement, des programmes et du coaching qui est axée sur l'athlète.

Les clubs constituent le pilier du développement continu des athlètes de snowboard au Canada. Notre objectif est de collaborer avec les clubs afin de fournir le meilleur système de soutien possible aux athlètes de snowboard de compétition. Qu'il s'agisse du premier programme structuré d'un jeune athlète, de sa participation à son premier événement ou de sa progression vers les programmes Next Gen et de l'équipe nationale, nos clubs de snowboard provinciaux et territoriaux sont essentiels au développement des futurs athlètes canadiens.

La [Politique d'adhésion aux clubs de Canada Snowboard](#) veillera à ce que des normes de pratiques exemplaires soient intégrées aux clubs afin d'assurer l'harmonisation des normes d'un océan à l'autre et de permettre à tous les participants de vivre une expérience et un environnement de snowboard optimaux et sécuritaires.

## ● ENTRAÎNEURS : LE PROGRAMME D'ENTRAÎNEUR

Le Programme des entraîneurs de Canada Snowboard ([PECS](#)), en partenariat avec le Programme national de certification des entraîneurs ([PNCE](#)), supervise l'élaboration et la diffusion de ressources éducatives destinées aux entraîneurs de snowboard canadiens. Le programme garantit également que les personnes sont en mesure d'entrer et de progresser dans le parcours d'entraîneur de snowboard.

Les clubs de snowboard provinciaux et territoriaux, les équipes provinciales et territoriales et notre équipe nationale comptent sur l'expertise des entraîneurs pour aider les athlètes à acquérir de nouvelles compétences, à participer à des compétitions de haut niveau et à atteindre leur potentiel sportif.

Les entraîneurs travaillent avec les athlètes des stades 3 à 7 du parcours de développement à long terme de l'athlète (DLTA) sur les compétences spécifiques au snowboard, l'entraînement pour réussir dans les disciplines de snowboard de compétition, et le développement de l'expérience et de la confiance nécessaires pour gagner à des niveaux de plus en plus élevés.

## ○ Le Programme des entraîneurs de snowboard du Canada (PECS)

Chez Canada Snowboard, nous avons pour mission de former la prochaine génération d'entraîneurs qualifiés.

Nous voulons également nous assurer que nos entraîneurs actuels reçoivent le soutien et la formation dont ils ont besoin pour préparer les athlètes à un succès continu sur la scène internationale. Pour en savoir plus sur l'amélioration de vos connaissances et de vos compétences en matière de coaching, sur les titres de compétences et les possibilités de développement professionnel, cliquez [ici](#). Pour en savoir plus sur le Programme des entraîneurs de Canada Snowboard (PECS), cliquez [ICI](#)

# ● OFFICIELS : LE PROGRAMME DES OFFICIELS

L'objectif du [Programme des officiels](#) est de fournir aux officiels de snowboard une meilleure compréhension du rôle qu'ils assumeront lors d'une compétition et de les initier aux règles de la compétition de snowboard, aux directives de Canada Snowboard (le présent document), aux règles de compétition internationale de la Fédération internationale de ski et de snowboard (FIS), aux règles de compétition internationale de para-snowboard et à la World Snowboard Points List (WSF). Canada Snowboard et les associations provinciales et territoriales de snowboard (APTS) ont pour mandat de s'assurer que tous les bénévoles et les officiels comprennent les règles internationales (ICR de la FIS) et les directives de CS afin d'organiser des compétitions sécuritaires et équitables d'un océan à l'autre.

Veuillez vous référer à la [POLITIQUE SUR LE CHAMP D'EXERCICE : NORMES DE CERTIFICATION DES OFFICIELS pour les événements et les compétitions](#) pour les niveaux de certification requis pour chaque type d'événement.

Pour tous les détails concernant les programmes des officiels, consultez le [Manuel d'opérations du Programme des officiels](#).

# ● JUGES : LE PROGRAMME DES JUGES

Le snowboard freestyle de compétition est un sport jugé. Les juges de snowboard freestyle doivent posséder un ensemble très spécifique de compétences et d'aptitudes afin de gérer efficacement les événements de snowboard freestyle et de produire des résultats de compétition précis. Tous les juges doivent se référer aux [ICR](#) de la FIS - section 3311.

Les juges sont responsables de l'évaluation de la performance de chaque concurrent à l'aide d'une série de critères, de comparer la performance de chaque athlète par rapport au champ de compétition et d'établir un classement final trié du meilleur au pire.

L'objectif du Programme des juges est de fournir aux juges de snowboard une meilleure compréhension du rôle qu'ils assumeront lors d'une compétition et de s'assurer que les athlètes sont jugés de manière équitable lors de tout événement de snowboard canadien. Pour en savoir plus sur le Programme des juges, cliquez [ICI](#).

## ● SÉCURITÉ LORS DES ÉVÉNEMENTS ET DES COMPÉTITIONS

### ○ Exigences de sécurité

Toutes les compétitions de Canada Snowboard devront respecter les exigences de sécurité spécifiques décrites dans le manuel de chaque événement et dans les [ICR](#) de la FIS, le cas échéant.

### ○ Plan médical de la compétition

Tous les organisateurs de compétition, en collaboration avec la station de villégiature et les installations médicales locales, sont responsables de l'établissement d'un plan médical de compétition spécifique pour chaque événement et DOIVENT le partager avec tous les entraîneurs avant la compétition (généralement pendant la réunion des entraîneurs). La santé et la sécurité de tous ceux qui participent à une compétition sont une préoccupation majeure. Cela inclut les athlètes ainsi que les bénévoles, les officiels, les travailleurs sur le parcours et les spectateurs.

Les organisateurs doivent s'assurer que les exigences spécifiques en matière de sécurité (dans le manuel propre à chaque événement et dans les [ICR](#) de la FIS) sont couvertes par le plan médical de la compétition.

### ○ Premiers secours et personnel médical

La composition spécifique du système de soutien médical dépend de plusieurs variables :

- La taille, le niveau et le type de l'événement organisé (Championnats du monde, Coupe du monde, Coupe continentale, niveau FIS, etc.) ainsi que les normes médicales locales en matière de soins, les lieux géographiques et les circonstances.
- Le nombre estimé d'athlètes, de personnel de soutien et de spectateurs
- Il convient également de déterminer le champ de responsabilité du personnel médical (athlètes, personnel de soutien, spectateurs).

- Politique de gestion des risques

Les organisateurs doivent partager la [Politique sur la gestion des risques](https://www.canadasnowboard.ca/files/Canada_Snowboard_Risk_Management_Policy_FR.pdf) [https://www.canadasnowboard.ca/files/Canada\\_Snowboard\\_Risk\\_Management\\_Policy\\_FR.pdf](https://www.canadasnowboard.ca/files/Canada_Snowboard_Risk_Management_Policy_FR.pdf) avec le reste du comité organisateur, les officiels, les entraîneurs, le personnel des événements de Canada Snowboard et le personnel de la station de villégiature avant la compétition.

- Casque pendant les compétitions

Tous les athlètes, entraîneurs, juges, officiels et bénévoles doivent respecter la [Politique sur le port du casque de Canada Snowboard](#).

- Rapport et/ou dégagement en cas d'accidents, d'incidents et autorisation médicale

Lorsqu'un membre de Canada Snowboard est blessé et nécessite des soins médicaux au cours d'une activité sanctionnée, un rapport se trouvant [ICI](#) doit être soumis à Canada Snowboard et à l'[association provinciale ou territoriale de snowboard](#) au plus tard dans les 24 heures suivant l'accident ou l'incident.

Si un athlète doit fournir un certificat médical avant de prendre part à des activités sanctionnées par Canada Snowboard, l'athlète peut soumettre la documentation [ICI](#).

## ● CONDITIONS D'ADHÉSION

Tous les athlètes sont tenus de s'inscrire et d'être membres de leur association provinciale ou territoriale de snowboard afin de participer à toute activité sanctionnée par Canada Snowboard. Cela comprend la participation à toutes les activités, depuis l'entraînement au sein d'un club avec un entraîneur jusqu'à la participation à une Coupe du monde.

L'inscription comprend une assurance responsabilité civile pour s'entraîner, être entraîné, faire partie d'un club et participer à des compétitions (mais ne comprend pas l'assurance médicale complémentaire - il s'agit de l'assurance PAAS qui peut être achetée séparément).

Toutes les adhésions et licences de Canada Snowboard, de la FIS et du PAAS expirent le 30 juin de chaque année, quelle que soit la date d'achat.

Afin de vous inscrire à un événement, vous devez acheter une adhésion provinciale ou territoriale auprès de Canada Snowboard [ICI](#). Le coût de votre adhésion variera en fonction de la province dans laquelle vous résidez, car les coûts d'adhésion sont fixés indépendamment par chaque province.

## ○ Adhésions des athlètes

- Participant – Adhésion à activité limitée  
Adhésion limitée à un seul événement pour des événements/programmes spécifiques (par exemple, GROM, Elleboard, événement RIDERS).
  - \*Non admissible à l'achat d'une licence FIS
  - \*Admissible à l'achat d'une assurance PAAS
  - \*Possibilité de mettre à niveau l'adhésion tout au long de la saison
- Athlète – Adhésion récréative  
Tout membre qui prévoit participer à l'entraînement et/ou à l'événement sanctionné de son club, ainsi que participer à un événement de stade 3 du DLTA.
  - \*Non admissible à l'achat d'une licence FIS
  - \*Admissible à l'achat d'une assurance PAAS
  - \*Possibilité de mettre à niveau l'adhésion tout au long de la saison
- Athlète – Adhésion de compétition  
Tout membre qui prévoit participer à l'entraînement et/ou à l'événement sanctionné de son club ainsi que concourir lors d'événements de stade 4/5/6/7 du DLTA.
  - \*Admissible à l'achat d'une licence FIS
  - \*Admissible à l'achat d'une assurance PAAS (niveau 1, 2, 3)

## ○ Licence FIS

Une licence FIS est requise pour tout athlète participant à des événements sanctionnés par la FIS, tels que les événements des séries provinciales, les compétitions nord-américaines, les Coupes du monde ou les Championnats du monde. La licence doit être active avant de s'inscrire à un événement FIS et peut être achetée lors du renouvellement de votre adhésion/inscription au début de la saison. L'année de la licence FIS commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante. Si vous avez besoin de l'assurance du PAAS ou de la licence FIS plus tard dans la saison, vous pouvez les acheter en mettant à niveau votre adhésion. La licence FIS exige que tous les athlètes participant à des événements sanctionnés par la FIS obtiennent également l'assurance du PAAS.

## ○ Assurance PAAS

- N'est valide que pendant les activités et les compétitions sanctionnées par Canada Snowboard, y compris les déplacements à destination et en provenance du lieu de l'activité sanctionnée par Canada Snowboard, et une couverture de 24 heures par jour pendant cette période.
- Le PAAS couvrira toute lacune dans la couverture ou les frais médicaux restants, en plus de fournir une assistance mondiale dans la gestion des dossiers médicaux. Le PAAS fournit une couverture tertiaire. En cas d'accident, les demandeurs doivent d'abord réclamer les frais médicaux encourus auprès de leur régime d'assurance-maladie provincial canadien et de leur régime d'assurance-maladie privé (par exemple, prestations médicales de l'employeur).

- Les membres du PAAS sont seuls responsables de la soumission des demandes d'indemnisation dans le pays ou hors du pays auprès d'AIG. Canada Snowboard ne gèrera pas les réclamations au nom du demandeur,
- Au minimum, le niveau 3 du PAAS est obligatoire pour les athlètes de la FIS. Si les athlètes se déplacent et/ou participent à de nombreux événements et entraînements à l'extérieur de la province et/ou du pays, il leur est fortement recommandé d'envisager le PAAS de niveau 2 ou 1. \*Le PAAS 1 ou 2 est obligatoire pour les voyages à l'étranger
- Les membres peuvent mettre à niveau leur PAAS en ligne par le biais du système d'inscription avant un entraînement, une compétition ou un voyage international.
- Pour plus d'information concernant la couverture, consultez le [Guide éclair concernant le PAAS](#)

### Types de PAAS

#### Classe 3 : Assurance accident lié à un risque particulier à l'intérieur du pays

- Comprend uniquement LES ACCIDENTS LIÉS À UN RISQUE PARTICULIER\*. Aucune couverture en cas d'urgence médicale hors de la province/pays\*.
- Niveau minimal d'assurance requis pour tous les athlètes, entraîneurs, officiels et juges canadiens FIS/CIP qui voyagent à l'extérieur de leur province de résidence, mais qui ne voyagent pas à l'extérieur du Canada.
- Couverture seulement valide dans le cadre d'un entraînement ou d'une compétition sous la supervision d'un(e) entraîneur(e) de Canada Snowboard dans une activité sanctionnée.

#### Classe 2 : Assurance urgence médicale à l'extérieur de la province ou du pays

- Comprend LES ACCIDENTS LIÉS À UN RISQUE PARTICULIER\* et la COUVERTURE EN CAS D'URGENCE MÉDICALE HORS DE LA PROVINCE/PAYS\*.
- Niveau minimal d'assurance pour les athlètes de l'équipe de la prochaine génération et seulement ceux qui ne participent pas à des épreuves de la Coupe du monde et/ou qui sont à l'extérieur du pays pendant moins de 30 jours consécutifs.
- Obligatoire pour tous les athlètes et entraîneurs des équipes provinciales et de développement ainsi que les athlètes FIS/CIP qui voyagent à l'extérieur du pays 30 jours ou moins.
- Durée maximale de 60 jours (contactez Canada Snowboard pour prolonger la durée). La couverture est pour des journées consécutives à l'extérieur du pays. Tout retour au Canada va réinitialiser le compte de jours consécutifs en déplacement.
- Couverture seulement valide dans le cadre d'un entraînement ou d'une compétition sous la supervision d'un(e) entraîneur(e) de Canada Snowboard dans une activité sanctionnée.
- La couverture comprend les coûts engagés en raison d'une urgence (p. ex. services d'un médecin/chirurgien/anesthésiste/physiothérapeute/chiropraticien, pour les IRM, les radiographies, les prescriptions, etc.). Fortement recommandée pour les athlètes et les

entraîneurs qui participent à des entraînements et à des compétitions à l'extérieur de leur territoire/province de résidence où l'athlète/entraîneur(e) est participant(e) au régime d'assurance-maladie de la province/territoire.

### **Classe 1 : Assurance urgence médicale liée à un accident à l'extérieur de la province ou du pays**

- Comprend LES ACCIDENTS LIÉS À UN RISQUE PARTICULIER\* et la COUVERTURE EN CAS D'URGENCE MÉDICALE HORS DE LA PROVINCE/PAYS\*.
- Obligatoire pour tous les athlètes de l'équipe nationale et de l'équipe de prochaine génération participant à des épreuves de la Coupe du monde et/ou qui sont à l'extérieur du pays pendant plus de 30 jours consécutifs.
- Obligatoire pour tous les athlètes et entraîneurs des équipes provinciales et de développement ainsi que les athlètes FIS/CIP qui voyagent à l'extérieur du pays pendant plus de 30 jours.
- Recommandé pour les entraîneurs et les officiels de la discipline qui voyagent à l'extérieur du pays pendant plus de 30 jours.
- Durée maximale de 120 jours pour les athlètes de l'équipe de prochaine génération et de l'équipe nationale seulement (contactez Canada Snowboard pour prolonger la durée). La couverture est pour des journées consécutives à l'extérieur du pays. Tout retour au Canada va réinitialiser le compte de jours consécutifs en déplacement.
- La couverture comprend les coûts engagés en raison d'une urgence (p. ex. services d'un médecin/chirurgien/anesthésiste/physiothérapeute/chiropraticien, pour les IRM, les radiographies, les prescriptions, etc.).
- Couverture seulement valide dans le cadre d'un entraînement ou d'une compétition sous la supervision d'un(e) entraîneur(e) de Canada Snowboard dans une activité sanctionnée.

### **Classe 4 : Assurance accident temporaire pour les États-Unis**

- Seulement disponible SUR DEMANDE directement auprès de Canada Snowboard.
- Comprend LES ACCIDENTS LIÉS À UN RISQUE PARTICULIER\* et la COUVERTURE EN CAS D'URGENCE MÉDICALE HORS DE LA PROVINCE/PAYS\*.
- Obligatoire pour tous ceux qui ne sont pas des athlètes FIS et qui voyagent aux États-Unis pour des entraînements et des compétitions. Recommandé pour les entraîneurs et les officiels de la discipline qui voyagent aux États-Unis.
- La couverture est pour un (1) voyage aux États-Unis par saison, pour une durée maximale de sept jours.
- Si l'athlète/entraîneur(e) se rend aux États-Unis pour un deuxième voyage, il/elle doit passer au PAAS de classe 2 ou 1.
- NON VALIDE POUR LES VOYAGES À L'EXTÉRIEUR DES ÉTATS-UNIS

### **Classe 5 : Assurance accident temporaire aux États-Unis**

- SEULEMENT DISPONIBLE SUR DEMANDE directement auprès de Canada Snowboard.
- Comprend LES ACCIDENTS LIÉS À UN RISQUE PARTICULIER\* et la COUVERTURE EN CAS D'URGENCE MÉDICALE HORS DE LA PROVINCE/PAYS\*.

Obligatoire pour tous ceux qui ne sont pas des athlètes et qui voyagent aux États-Unis pour des entraînements et des compétitions.

- Recommandé pour les entraîneurs et les officiels de la discipline qui voyagent aux États-Unis.
- La couverture est pour un (1) voyage aux États-Unis par saison, pour une durée maximale de 14 jours.
- Si l'athlète/entraîneur(e) se rend aux États-Unis pour un deuxième voyage, il/elle doit passer au PAAS de classe 2 ou 1.
- NON VALIDE POUR LES VOYAGES À L'EXTÉRIEUR DES ÉTATS-UNIS

\*Pour de plus amples explications sur ce qui est inclus dans l'assurance ACCIDENT LIÉ À DES RISQUES PARTICULIERS et la COUVERTURE EN CAS D'URGENCE MÉDICALE HORS DE LA PROVINCE/PAYS, veuillez consulter le [Guide éclair concernant le PAAS](#).

## ○ [Adhésion d'entraîneur](#)

**Standard** - Adhésion pour tous les entraîneurs accrédités du Programme d'entraîneurs de Canada Snowboard (PECS) ou ceux qui s'inscrivent à un cours d'entraîneur(e).

\* Accès à tous les avantages réservés aux membres de Canada Snowboard (Shred Hookups)

\* L'assurance responsabilité couvre votre travail d'entraîneur(e) à toutes les séances d'entraînement et événements sanctionnés

**Adhésion à l'Association canadienne des entraîneurs** - Option à ajouter à l'adhésion d'entraîneur. Obligatoire pour tous les entraîneurs-chefs de programmes et de clubs. Elle sert à reconnaître votre crédibilité et votre grande expérience comme entraîneur. Faites partie d'une communauté de professionnels qui ont atteint le statut élite dans leur parcours d'entraîneur. Affichez votre fierté d'adhérer aux normes éthiques et professionnelles décrites par l'ACE.

Services et avantages offerts en exclusivité aux entraîneurs professionnels par l'ACE :

\* \*Conseils juridiques gratuits - Consultation initiale de 30 minutes

\*Accès complet à la base de données en ligne du SIRC

\*Régime d'assurance maladie et dentaire

\*Assurance responsabilité civile à une prime réduite

\*Accès à des webinaires de perfectionnement professionnel exclusifs

**SAIP** - Les entraîneurs ayant l'un ou l'autre des types d'adhésion ci-dessus sont admissibles à souscrire au [PAAS](#)

## ○ Adhésion d'officiel/juge

TOUS les officiels, bénévoles et juges présents sur les lieux d'un événement doivent être membres en règle de Canada Snowboard par l'entremise de leur APTS respective, sans quoi ils ne seront pas autorisés sur le parcours.

En sanctionnant un événement ou une compétition, Canada Snowboard assume tout risque de responsabilité pour l'événement en question et pour toutes les personnes qui y participent. Afin que Canada Snowboard puisse se protéger, protéger les associations provinciales et territoriales de snowboard et toutes les autres parties, elle doit s'assurer que toutes les personnes présentes sur le parcours (athlètes, entraîneurs, officiels, juges, etc.) ont une adhésion à jour afin de s'assurer qu'elles sont couvertes par la couverture de responsabilité fournie. Il n'y a pas d'option de retrait et Canada Snowboard ne peut pas assumer le risque pour les personnes non assurées directement impliquées.

- Les officiels et les juges devront s'inscrire aux événements qu'ils ont l'intention d'organiser par le biais de la plateforme d'adhésion [Race Roster](#).
- Les officiels et les juges sont considérés comme étant à risque car ils travaillent dans les éléments, à proximité de l'activité de l'événement, grimpent sur des échafaudages, se tiennent dans des zones dangereuses, etc.
- En achetant votre adhésion et en payant les frais y afférents à CS, vous bénéficierez d'une couverture de responsabilité civile pour toute activité sanctionnée pendant la saison, vous aurez la possibilité de vous inscrire à des cours ou de poursuivre votre développement professionnel, et vous aurez accès aux offres de CS Shred Hookups.

Veillez à acheter/renouveler votre adhésion au début de chaque saison afin d'éviter toute lacune dans la couverture ou d'arriver à un événement sans adhésion.

- [Les officiels de classe 1](#) qui donnent un coup de main lors d'événements à titre non rémunéré ont besoin d'une adhésion de BÉNÉVOLE (frais d'adhésion de 0,00 \$) avec BASIC Shred Hookups
- Les délégués techniques canadiens de la FIS, les officiels certifiés de niveau 2 et de niveau 3 lors d'événements nécessitent une adhésion d'OFFICIEL (frais d'adhésion de 5,00 \$) avec FULL Shred Hookups ».
- Tous les juges certifiés et actifs doivent avoir une adhésion de JUGE (frais d'adhésion de 5,00 \$) avec « FULL Shred Hookups ».

Pour plus d'information sur les adhésions, les licences FIS et l'assurance PAAS, cliquez [ICI](#).

Pour contacter le département des services aux membres de Canada Snowboard, écrivez à [info@canadasnowboard.ca](mailto:info@canadasnowboard.ca).

## ● PROCESSUS DE SANCTION

### ○ Sanction nationale :

Tous les événements organisés sous l'égide des associations provinciales et territoriales de snowboard seront sanctionnés par Canada Snowboard.

Les organisateurs d'événements ou de compétitions devront soumettre une demande de sanction à Canada Snowboard pour pouvoir créer un formulaire d'inscription à l'événement. Cette demande de sanction peut être effectuée via la plateforme des services aux membres - [SnowReg](#) et une fois approuvée par Canada Snowboard, l'information sur l'événement sera utilisée pour créer le formulaire d'inscription à l'événement. En approuvant la demande de sanction/inscription, Canada Snowboard reconnaît être au courant de l'événement et approuve/sanctionne l'événement pour qu'il soit couvert par l'assurance responsabilité civile générale de Canada Snowboard, à condition que l'événement respecte toutes les politiques et procédures de Canada Snowboard.

## ○ Sanction internationale :

- Fédération mondiale de snowboard (« WSF ») : Toutes les épreuves de snowboard freestyle au Canada (du stade 4 au stade 7 du DLTA) seront sanctionnées par la Fédération mondiale de snowboard.
- Fédération internationale de ski et de snowboard (« FIS ») : Canada Snowboard décidera des événements qui recevront la sanction de la FIS.
- Comité international paralympique (« CIP ») : Canada Snowboard décidera des événements qui recevront la sanction de la IPC.

# ● CATÉGORIES DE SNOWBOARD AU CANADA

## ○ Catégories de disciplines

- Alpin - Slalom géant parallèle | Para slalom parallèle
- Alpin - Slalom parallèle
- Snowboard cross (SBX) | PARA Snowboard cross (SBX)
- Freestyle - Demi-lune
- Freestyle - Slopestyle
- Freestyle - Big Air
- Rail Jam\*
- Slalom à virages\* | Para-slalom à virages
- Multidisciplinaire\*\*

*\*Événement d'exposition*

*\*\*Événements de la série GROM – Stade 3 du DLTA*

## ● PARCOURS DE COMPÉTITION

### ○ Série GROM Vitesse et style

Stade 3 du DLTA : Apprendre à s'entraîner

La série GROM Vitesse et style initie les participants au snowboard de compétition par le biais d'un parcours d'habiletés multidisciplinaires conçu pour mettre à l'épreuve toutes les disciplines du snowboard de compétition ou à la fois les disciplines de vitesse et de style. La série GROM Vitesse et style initie les planchistes à toutes les disciplines. Les parcours de la série GROM Vitesse et style sont conçus pour faciliter le développement des compétences fondamentales du snowboard : Agilité, équilibre et coordination des sauts et des virages.

Le slopestyle est une série de sauts, de rails et de caractéristiques sur une pente. Le snowboard cross est une épreuve chronométrée sur un parcours comportant une variété « d'éléments » tels que virages, bermes (ou zones à virages), sauts et rouleaux. Le snowboard alpin est une course chronométrée sur un parcours où les athlètes tournent autour d'une série de portes.

Disciplines :

- Mini slopestyle
- Mini demi-lune
- Mini snowboard cross
- Mini slalom géant
- Multidisciplinaire

Information supplémentaire : [Manuel de la série GROM](#)

### ○ Événements de la série APTS

Stade 4 du DLTA : S'entraîner à s'entraîner

Les événements de la série APTS se déroulent au niveau local, dans les différents groupes d'âge et disciplines de Canada Snowboard.

Le directeur de l'APTS, en répondant à ses besoins locaux, déterminera le nombre de groupes d'âge utilisés lors d'un événement.

La série APTS peut organiser un maximum d'un (1) départ d'épreuve par sexe et par catégorie dans une discipline par jour et un maximum de six (6) départs d'épreuve par sexe et par catégorie dans une discipline par saison. Les événements doublement sanctionnés compteront pour un départ par sexe et par catégorie

Information supplémentaire : [Manuel de l'APTS](#)

## ○ Air Nation Freestyle Tour

Stade 5/6 du DLTA : S'entraîner à la compétition / Apprendre à gagner

L'Air Nation Freestyle Tour est une passerelle entre le niveau national et international. Accent mis sur le développement des forces individuelles par la modélisation des compétences physiques, techniques et tactiques.

L'Air Nation Freestyle Tour est composé de quatre (4) à cinq (5) événements à travers le Canada :

- Trois (3) à quatre (4) événements Air Nation
- Une (1) épreuve nationale Air Nation Freestyle

Les arrêts de l'Air Nation Freestyle Tour ne sont pas tous identiques. Certains arrêts de l'Air Nation Freestyle Tour

seront sanctionnés en tant que Coupe continentale FIS et certains en tant que course FIS en fonction de la

taille des éléments, de la difficulté du parcours, de la sanction et d'autres facteurs.

Information supplémentaire : [Manuel Air Nation Freestyle Tour](#)

## ○ Speed Nation SBX Tour

Stade 5/6 du DLTA : S'entraîner à la compétition / Apprendre à gagner

Le Speed Nation SBX Tour est une passerelle entre le niveau national et international. Accent mis sur le développement des forces individuelles par la modélisation des compétences physiques, techniques et tactiques.

Le Speed Nation SBX Tour est composé d'un maximum de quatre (4) événements tout au long de la saison – trois (3) événements de la Coupe nord-américaine FIS et un (1) championnat national canadien de snowboard cross.

Tous les arrêts du Speed Nation SBX Tour feront partie du circuit de la Coupe nord-américaine FIS.

Information supplémentaire : [Manuel Speed Nation SBX Tour](#)

## ○ Speed Nation Alpine Tour

Stade 5/6 du DLTA : S'entraîner à la compétition / Apprendre à gagner

Le Speed Nation Alpine Tour est une passerelle entre le niveau national et international. Accent mis sur le développement des forces individuelles par la modélisation des compétences physiques, techniques et tactiques.

Le Speed Nation Alpine Tour est composé d'un maximum de trois (3) événements tout au long de la saison – deux (2) événements de la Coupe nord-américaine FIS et un (1) championnat national canadien de snowboard alpin.

Tous les arrêts du Speed Nation Alpine Tour feront partie du circuit de la Coupe nord-américaine FIS.

Disciplines :

- Slalom géant parallèle
- Slalom parallèle

Information supplémentaire : [Manuel Speed Nation Alpine Tour](#)

## ● CATÉGORIES D'ÂGE

### ○ Catégories de vitesse – Snowboard cross et snowboard alpin

CATÉGORIE D'ÂGE	ÂGE	Stade du DLTA
U9*	7 - 8 ans	3 / 4
U11*	9 - 10 ans	3 / 4 / 5
U13*	11 - 12 ans	3 / 4 / 5
U15*	13 - 14 ans	4 / 5
U20*	15 - 19 ans	4 / 5
20+*	20 ans et plus	4 / 5
FIS junior**	15 - 19 ans	4 / 5 / 6 / 7
FIS senior**	15 ans et plus	4 / 5 / 6 / 7

### ○ Catégories Park & Pipe - Slopestyle, demi-lune, Big Air \*\*\*

CATÉGORIE D'ÂGE	ÂGE	Stade du DLTA
U9*	7 - 8 ans	3 / 4
U11*	9 - 10 ans	3 / 4 / 5
U13*	11 - 12 ans	3 / 4 / 5
U15*	13 - 14 ans	3 / 4
U18*	13 - 17 ans	4 / 5
18+*	18 ans et plus	4 / 5

FIS junior**	13 - 17 ans	4 / 5 / 6 / 7
FIS**	13 ans et plus	4 / 5 / 6 / 7

\*L'organisateur peut combiner les groupes d'âge en fonction du nombre de participants inscrits par groupe d'âge. *Veillez noter que si un athlète est « forcé » de monter à la catégorie supérieure en raison de la combinaison des catégories, il peut continuer à concourir dans sa catégorie d'âge régulière lors des compétitions suivantes, contrairement au choix personnel d'un athlète/entraîneur de monter dans la catégorie supérieure lors d'une compétition. Cet athlète évolue dans cette catégorie supérieure pour le reste de la saison.*

\*\*L'organisateur ne peut apporter aucune modification à ces catégories.

\*\*\* Air Nation Tour : Dans les arrêts NorAM ou les événements ayant un statut de championnat national, seuls les athlètes ayant une licence FIS sont autorisés à concourir. Toutefois, pour les championnats nationaux junior (13-17 ans), une licence FIS est recommandée. Les athlètes U13 (11-12 ans) et U11 (9-10 ans) seront également considérés comme admissibles pour les compétitions nationales junior.

\*\*\*\* Le nombre de participants aux finales reste le même, quel que soit le nombre d'athlètes FIS par rapport aux athlètes sans licence FIS. Lorsque des athlètes sans licence FIS participent aux finales, le nombre de participants n'est pas augmenté pour permettre à davantage d'athlètes FIS de participer aux finales.

\*\*\*\*\*L'âge des concurrents pour déterminer l'admissibilité à participer aux compétitions de la FIS sera exprimé en fonction de l'anniversaire que le concurrent célébrera au cours de l'année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) qui comprend le début de l'année de compétition de la FIS au cours de laquelle la compétition est prévue. L'année de compétition de la FIS commence le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de l'année civile suivante.

## ○ Division para-snowboard

Stade du DLTA	ÂGE	VITESSE	PARK & PIPE
3*	Aucune restriction**	OUI	OUI
4*	Aucune restriction**	OUI	OUI
5	Aucune restriction**	OUI	NON
6	Selon les règles de l'IPC***	OUI	NON
7	Selon les règles de l'IPC***	OUI	NON

\*Les athlètes seront classés avec tous les autres athlètes (classement général) et dans des classements séparés avec d'autres athlètes adaptés, le cas échéant

\*\*Les athlètes doivent être accompagnés d'un moniteur CADS et/ou d'un entraîneur de CS

\*\*\*Les athlètes doivent faire partie de la structure de haute performance de Canada Snowboard

## ● ADMINISTRATION

### ○ Frais d'inscription et de participation

Toutes les inscriptions devront passer par la plateforme d'adhésion [Snow Reg.](#)

Tous les athlètes, entraîneurs, officiels et juges devront avoir une [adhésion](#) active pour pouvoir participer à la compétition, travailler ou [faire du bénévolat](#) à un événement sanctionné par Canada Snowboard.

Tous les remboursements d'inscription devront être effectués conformément à la [politique de remboursement](#) de Canada Snowboard.

Chaque organisateur fixe les frais d'inscription en fonction de chaque manuel d'événement :

- Série GROM
- Série provinciale/territoriale
- Air Nation Freestyle Tour
- Speed Nation SBX Tour
- Speed Nation Alpine Tour

### ○ Liste de départ

La liste de départ doit contenir toute l'information générée par la plateforme d'adhésion, ainsi que l'information requise pour le niveau de la compétition. Une liste de départ non officielle doit être mise à la disposition de tous les entraîneurs immédiatement après le tirage au sort. Erreurs dans les listes de départ Après qu'une liste de départ non officielle soit disponible, les entraîneurs doivent informer le jury dans les 15 minutes s'il y a une erreur. S'il y a une erreur dans la liste de départ, il doit y avoir un nouveau tirage au sort. Après 15 minutes, la liste de départ devient officielle et doit être distribuée immédiatement à tous les officiels, entraîneurs, athlètes, personnel de la télévision et des médias et VIP, le cas échéant.

### ○ Réunions des entraîneurs

#### Objectif

- La réunion des entraîneurs se tiendra avant chaque journée de compétition et d'entraînement et comprendra de l'information sur les aspects organisationnels de la compétition, y compris, mais sans s'y limiter, les prévisions météorologiques, les membres du jury, l'heure de la compétition, le lieu de la compétition, le format et l'ordre de départ.

#### Présence des entraîneurs aux réunions

- Tous les entraîneurs représentant des athlètes doivent assister à la réunion des entraîneurs avant la compétition. Il est de la seule responsabilité de l'entraîneur de connaître le contenu de la réunion des entraîneurs. Il est de la seule responsabilité de l'athlète d'être représenté à la réunion des entraîneurs.

#### Athlètes sans entraîneur – Stade 3/4 du DLTA

- Les athlètes sans entraîneur certifié approprié peuvent être représentés par un autre entraîneur uniquement avec :
  1. L’approbation de l’entraîneur
  2. L’approbation de l’athlète
  3. L’approbation du jury

Sans approbation, l’athlète perdra tous les droits de contestation avant, pendant et après l’épreuve en raison d’un conflit d’intérêts avec le jury.

#### Athlètes sans entraîneur – Stade 5/6/7 du DLTA

- Les athlètes qui n'ont pas d'entraîneur certifié approprié ne pourront pas participer à une compétition de Canada Snowboard aux stades 5/6 ou 7 du DLTA.

## ○ Résultats

- Les résultats officiels doivent être approuvés par le délégué technique de la FIS, le juge en chef et le coordonnateur de la série APTS qui supervise l'événement. Les directives et instructions pour leur transmission sont disponibles [ICI](#)
- Les résultats officiels doivent être transmis au représentant de Canada Snowboard, sous la responsabilité du coordonnateur des événements de l’APTS ou de l'officiel principal responsable.
- Toutes les compétitions provinciales et territoriales de la FIS seront soumises en tant qu'événement régional de la WSF. Les résultats DOIVENT être soumis en une seule fois. Les résultats ne peuvent en aucun cas être divisés en catégories distinctes, cela ne sera pas accepté.
- La World Snowboarding Points List suivra les lignes directrices énoncées ICI. Les résultats doivent être envoyés par courriel à [events@canadasnowboard.ca](mailto:events@canadasnowboard.ca) et seront soumis par le représentant de Canada Snowboard.

#### Distribution

- À la fin de chaque épreuve, le rapport officiel des résultats doit être transmis au représentant de Canada Snowboard, sous la responsabilité du directeur exécutif provincial ou territorial ou de l'officiel majeur responsable.
- La World Snowboarding Points List sera transmise par le représentant de Canada Snowboard et doit suivre les [directives](#) établies par la WSPL et les [règles de CS](#).
- Pour les épreuves de niveau FIS, consultez la section 3700 des [IRC](#).

## ○ Communication d'informations officielles

#### Directeur exécutif de l’APTS

- L'information ou la communication officielle doit être préparée ou révisée par le jury, le

directeur général de l'APTS et/ou le représentant de Canada Snowboard et comporter sa signature.

#### Tableaux d'information

- Il peut y avoir trois (3) tableaux d'annonces et de communication officiels à chaque compétition. Un tableau sera placé dans le bureau de l'événement pour l'affichage des communications officielles; les changements officiels du manuel imprimé et l'annonce des réunions des entraîneurs. Les deux (2) autres, destinés aux annonces et résultats officiels des compétitions, seront placés dans la zone d'arrivée et la zone de départ de chaque compétition.

#### ○ Annonceur

L'annonceur doit connaître le sport et respecter le Code de conduite de Canada Snowboard. Un annonceur bilingue est obligatoire pour tous les événements Air Nation et Speed Nation.

#### ○ Radios

À toutes les compétitions de Canada Snowboard, les membres du jury doivent être équipés de radios. Celles-ci doivent fonctionner sur une seule fréquence réservée et être exemptes d'interférences.

##### **Canaux d'événements de snowboard cross :**

- Canal 1 : Jury
- Canal 2 : Chef du chronométrage, de la notation et des calculs, surveillant de la ligne de départ, chef des juges de section, juges de section, chef de la ligne d'arrivée, entraîneur de connexion
- Canal 3 : Chef de compétition, chef de parcours, premiers secours et services médicaux
- Canal 4 : Canal ouvert

##### **Canaux de slalom parallèle | Slalom parallèle géant :**

- Canal 1 : Jury
- Canal 2 : Chef du chronométrage, de la notation et des calculs, surveillant de la ligne de départ, chef des juges de porte, juges de porte, chef de la ligne d'arrivée, entraîneur de connexion
- Canal 3 : Chef de compétition, chef de parcours, premiers secours et services médicaux
- Canal 4 : Canal ouvert

##### **Canaux de slopestyle, demi-lune, Big Air :**

- Canal 1 : Jury
- Canal 2 : Chef du chronométrage, de la notation et des calculs, surveillant de la ligne de départ, chef des juges, chef de la ligne d'arrivée, entraîneur de connexion
- Canal 3 : Chef de compétition, chef de slopestyle/demi-lune, premiers secours et services médicaux
- Canal 4 : Canal ouvert

## ○ Équipement de chronométrage

L'équipement de chronométrage sera utilisé pour toutes les disciplines alpines, le slalom à virages et les épreuves de snowboard cross chronométrées

### Chronométrage électronique

- Des systèmes de chronométrage électronique, qui mesurent les résultats au millième de seconde près (1/1000), sont requis. La capacité de chronométrage au millième (1/1000) de seconde est utilisée pour départager les ex-aequo. Si les athlètes sont toujours à égalité, l'athlète le mieux classé reçoit la place la plus élevée.

### Chronométrage de sauvegarde

- Deux systèmes de chronométrage de secours distincts sont recommandés. L'un sera un système de chronométrage électronique séparé et l'autre un système de chronométrage manuel. Tous les systèmes de chronométrage de secours doivent disposer d'un moyen de communication entre le départ et l'arrivée distinct et entièrement indépendant de celui du système de chronométrage électronique principal.

### Départ et arrivée

- La porte de départ doit être placée de manière que tous les départs déclenchent le chronométrage. Des photocellules de chaque côté de la ligne d'arrivée doivent être placées à une hauteur telle qu'un athlète terminant normalement coupe le faisceau avec la moitié inférieure de ses jambes, entre la cheville et le genou.

### Défaillance du système

- En cas de dysfonctionnement ou de panne du système de chronométrage électronique, le chronométrage de secours sera utilisé pour le temps officiel. Pour vérifier la précision du système de secours, la différence moyenne entre le chronométrage principal et le chronométrage de secours de dix autres athlètes peut être prise en compte. Ces résultats peuvent provenir des cinq athlètes qui ont concouru avant et des cinq qui ont concouru après le résultat manqué. L'arbitre de départ ou d'arrivée doit immédiatement informer le jury lorsqu'une défaillance se produit. En cas de défaillance de tous les systèmes de chronométrage, l'athlète ou les athlètes devront reprendre la course.

# ● DISQUALIFICATION, CONTESTATION ET SANCTION

**Un athlète est disqualifié :**

- Lorsqu'il ne porte pas de [casque](#)
- Si un [casque](#) se détache pendant une course
- S'il y a une infraction aux termes des obligations de l'athlète, de l'équipement de l'athlète, du dopage, des fautes de porte, du départ provisoire et des faux départs.
- Si de faux renseignements sont présentés à Canada Snowboard, à l'association provinciale ou

- territoriale de snowboard ou au comité organisateur local.
  - S'il a un comportement antisportif :
    - S'il a utilisé un langage grossier ou obscène
    - S'il a fait des gestes grossiers ou obscènes envers les juges de Canada Snowboard, les officiels, les bénévoles, les spectateurs ou le personnel de la station de villégiature
  - S'il espionne un parcours de compétition, ou si un entraîneur/parent espionne un athlète
  - S'il modifie la composition d'une zone de compétition
  - S'il fait quoi que ce soit pour perturber un événement par des moyens destructifs, comme détruire ou déplacer une clôture de sécurité ou changer la configuration d'une porte
  - S'il accepte de l'aide pendant une course
  - S'il n'a pas porté correctement son dossard lors d'une inspection, d'une compétition ou d'un entraînement officiel.
  - S'il a concouru dans un dossard autre que le sien ou s'il a laissé un autre athlète concourir à sa place. Il est interdit d'emprunter ou de prêter des dossards
  - S'il n'a pas fait son départ correctement
  - S'il n'a pas passé la ligne d'arrivée avec au moins un pied fixé dans une fixation sur la planche lors des courses de snowboard alpin et de snowboard cross.
  - S'il n'a pas respecté le règlement de la station de villégiature hôte
  - S'il était sous l'influence ou en possession de drogues illégales ou d'alcool sur un site de compétition.
  - S'il a pénétré sur le terrain de compétition sans passer par la porte de départ ou par l'accès au parcours défini par le comité organisateur local.
  - S'il accède, d'une quelconque manière, au terrain de la compétition en dehors du calendrier de la compétition.
- **Types de contestation**

\*Il est entendu que ce tableau s'applique aux séries provinciales/territoriales, au Air Nation Freestyle Tour, au Speed Nation SBX Tour et au Speed Nation Alpine Tour.

Type de contestation		Dépôt \$CAD	Date limite	Lieu de soumission	Communications du règlement
A	La liste de départ	100 \$	Avant la fin de la réunion de capitaines d'équipe	Jury	Affiché sur le tableau d'affichage officiel
B	Le parcours	100 \$	30 minutes après le début de l'inspection ou avant l'entraînement	Jury	Annoncé et affiché sur le tableau d'affichage officiel
C	Disqualification	100 \$	15 minutes après l'affichage officiel*	Jury	Annoncé et affiché sur le tableau d'affichage officiel

D	Chronométrage et calcul	100 \$	15 minutes après l'affichage officiel*	Jury	Annoncé et affiché sur le tableau d'affichage officiel
E et F	Listes de résultats/Décisions du jury	100 \$	24 heures après la compétition	Représentant CS	Communiqué par courriel

Le dépôt sera rendu à l'entraîneur si la contestation est maintenue, sinon il sera conservé par l'organisme de sanction.

## ○ Formes de contestation

### En personne (A, B, C, D)

Les contestations doivent être adressées à l'un des membres du jury pendant la compétition et pendant les délais de contestation. Les membres du jury partagent la procédure de contestation lors de la réunion des entraîneurs la veille.

### Par écrit (A, F)

Les contestations doivent être soumises par écrit, par courriel à l'adresse [events@canadasnowboard.ca](mailto:events@canadasnowboard.ca)

### Invalide

Une contestation qui n'est pas soumise dans le délai requis ou sans dépôt n'est pas valable à sa réception. Toute contestation contre un autre athlète est nulle. Une exception existe en snowboard cross

## ○ Autorisation

Seuls les entraîneurs certifiés de Canada Snowboard ayant une adhésion en règle sont autorisés à présenter une contestation (A, B, C, D).

## ○ Bénéficiaire

Pendant l'événement, toutes les contestations (A, B, C, D) doivent être adressées au jury de la compétition. Après l'événement, toutes les contestations (E, F) doivent être adressées au représentant de Canada Snowboard

## ○ Règlement des contestations

### Responsabilité

Le jury a la responsabilité d'émettre une décision sur les contestations. Ils annoncent lors de la réunion des entraîneurs l'heure et le lieu de ces déterminations.

### Preuves

Pour prendre sa décision, le jury s'appuie sur les déclarations des officiels qui ont travaillé lors de la compétition et d'autres personnes qui, selon lui, disposent d'informations pertinentes.

#### Décision finale - A, B, C, D

Seuls les membres du jury seront présents lorsqu'ils prendront une décision finale sur une contestation. Le délégué technique national, le délégué technique de la FIS ou l'officiel canadien majeur agira comme président de ces réunions. Un procès-verbal de toutes les décisions du jury sera rédigé pour chaque phase de la compétition et envoyé au département des événements de snowboard de Canada Snowboard dans le cadre du rapport de l'événement (rapport du délégué technique, le cas échéant). La décision requiert la majorité de tous les membres votants du jury. Qu'ils soient présents ou non.

- \*Consultez les [ICR](#) de la FIS, sections 2029, 2030 et 2031

## ● ATHLÈTES

### ○ Obligations de l'athlète

- Il est de votre responsabilité de contacter l'organisateur de l'événement pour être informé de tout changement ou annulation.
- Avoir l'adhésion appropriée pour participer à l'événement.
- Se familiariser avec la [politique de protection de l'athlète](#)
- Se conformer aux instructions spéciales des officiels autorisés.
- Posséder la décharge de responsabilité, la renonciation et la décharge d'image appropriées.
- Se comporter de manière courtoise et polie.
- Assumer la responsabilité de leur capacité physique et mentale à concourir

### ○ Équipement de l'athlète

#### Snowboard

Un snowboard est un équipement qui permet de glisser dans toutes les conditions de neige.

- Les fixations doivent être fixées de manière latérale sur l'axe longitudinal de la planche.
- Les bottes ne peuvent pas se chevaucher.
- Les dispositifs de rétention des planches à neige doivent être utilisés lorsqu'ils sont exigés par la station de villégiature.
- Les planchistes reconnaissent que le sport du snowboard est une activité dangereuse avec un risque inhérent de blessures graves, d'invalidité et de décès. Il est de la seule responsabilité du planchiste de choisir un équipement de sécurité approprié pour son épreuve.
- Les planches de snowboard sont des planches qui ont généralement la largeur d'un pied dans le sens de la longueur et qui ont la capacité de glisser sur la neige.
- Les dispositifs portatifs d'aide à la propulsion ou à l'équilibre ne sont pas autorisés, sauf pour les planchistes adaptés.
-

## **Équipement de sécurité**

- L'utilisation du [casque est obligatoire](#) pour tous les événements sanctionnés par Canada Snowboard. Les casques doivent être spécifiquement conçus et fabriqués pour être utilisés dans les sports de neige, porter la marque CE et être conformes aux normes reconnues et appropriées telles que CEE 1077 ou US 2040, ASTM 2040.
- La conformité du casque aux règles peut être vérifiée lors de toute épreuve, et l'absence d'un casque approuvé est un motif de refus de permettre à un athlète de participer à une épreuve.
- Casques – Le casque doit être fixé conformément aux spécifications du fabricant. Aucune modification physique des casques n'est autorisée. L'utilisation de caméras montées sur le casque n'est pas autorisée.
- Les dispositifs de rétention des planches à neige doivent être utilisés lorsqu'ils sont exigés par la station de villégiature.
- Les planchistes reconnaissent que le sport du snowboard est une activité dangereuse avec des risques inhérents de blessures graves, d'invalidité et de décès. Il est de la seule responsabilité du planchiste de choisir un équipement de sécurité approprié pour son épreuve.

## **Numéros de départ/dossards**

Les athlètes ne peuvent pas modifier la forme et la taille des dossards. Les dossards doivent être portés correctement et visiblement à tout moment sur le site de la compétition, lors de l'inspection et de l'entraînement officiel. Les dossards doivent être rendus selon les instructions du comité organisateur local. Dans la mesure du possible, disposez de dossards de différentes tailles.

## **Équipement interdit**

Il est strictement interdit de porter ou d'utiliser de l'équipement à des fins d'équilibre, d'augmentation du poids ou d'autres objectifs inappropriés d'amélioration physique. Il est possible de déroger à cette règle pour la catégorie d'athlètes adaptés.

## ○ [Contrôle antidopage](#)

### **Substances interdites**

L'utilisation de produits dopants (il est fait référence à la liste officielle du COI) par un athlète de Canada Snowboard est strictement interdite. Des tests peuvent être effectués sur tout athlète pour déterminer la présence de substances interdites et tout résultat positif d'un test de dopage peut entraîner l'exclusion de l'athlète de la compétition.

### **Responsabilité personnelle**

Les athlètes sont responsables de leur état de santé au moment de prendre le départ d'une épreuve sanctionnée par Canada Snowboard.

### **Examen**

Le jury peut demander à un athlète de subir un examen médical avant ou après une épreuve sanctionnée par Canada Snowboard. Le but de l'examen est de déterminer si l'athlète est autorisé à concourir sur la base des résultats des contrôles antidopage ou médicaux. Si des substances illégales sont présentes ou si l'athlète est incapable de concourir en toute sécurité pour des raisons médicales, l'athlète ne doit pas concourir. Un athlète refusant de se soumettre à l'examen ne sera pas autorisé à prendre le départ.

Vous trouverez plus d'information dans notre [Politique antidopage](#).

## ● ENTRAÎNEURS

### ○ Obligations des entraîneurs

- Il est de votre responsabilité de contacter l'organisateur de l'événement pour être informé de tout changement ou annulation.
- Avoir l'adhésion appropriée pour participer à l'événement.
- Se familiariser avec le [Programme des entraîneurs](#) de Canada Snowboard.
- Se conformer aux instructions spéciales des officiels autorisés.
- Posséder la décharge de responsabilité, la renonciation et la décharge d'image appropriées.
- Se comporter de manière courtoise et polie.
- Assumer la responsabilité de la capacité physique et mentale l'athlète à concourir.
- Représenter les athlètes lors des entraînements et des compétitions officielles.
  - Représenter l'athlète ou les athlètes à la réunion des entraîneurs.
  - Approuver la capacité technique de l'athlète ou des athlètes à s'entraîner et à participer à l'événement.
  - S'assurer que les athlètes sont en bonne condition physique et mentale pour s'entraîner et participer à l'événement.
  - Être la voix de l'athlète devant le jury.

### ○ Équipement des entraîneurs

#### **Snowboard**

Un snowboard est un équipement qui permet de glisser dans toutes les conditions de neige.

- Les fixations doivent être fixées de manière latérale sur l'axe longitudinal de la planche.
- Les bottes ne peuvent pas se chevaucher.
- Les dispositifs de rétention des planches à neige doivent être utilisés lorsqu'ils sont exigés par la station de villégiature.
- Les entraîneurs reconnaissent que le sport du snowboard est une activité dangereuse avec des risques inhérents de blessures graves, d'invalidité et de décès. Il est de la seule responsabilité du planchiste de choisir un équipement de sécurité approprié pour son épreuve.
- Les planches de snowboard sont des planches qui ont généralement la largeur d'un pied dans le sens de la longueur et qui ont la capacité de glisser sur la neige.
- Les dispositifs portatifs d'aide à la propulsion ou à l'équilibre ne sont pas autorisés, sauf pour les planchistes adaptés.

#### **Équipement de sécurité**

- L'utilisation de [casque est obligatoire](#) pour tous les événements sanctionnés par Canada Snowboard. Les casques doivent être spécifiquement conçus et fabriqués pour être utilisés

dans les sports de neige, porter la marque CE et être conformes aux normes reconnues et appropriées telles que CEE 1077 ou US 2040, ASTM 2040.

- La conformité du casque aux règles peut être vérifiée lors de toute épreuve, et l'absence d'un casque approuvé est un motif de refus de permettre à un athlète de participer à une épreuve.
  - Casques – Le casque doit être fixé conformément aux spécifications du fabricant. Aucune modification physique du casque n'est autorisée. L'utilisation de caméras montées sur le casque n'est pas autorisée.
  - Les dispositifs de rétention des planches à neige doivent être utilisés lorsqu'ils sont exigés par la station de villégiature.
  - Les entraîneurs reconnaissent que le sport du snowboard est une activité dangereuse avec des risques inhérents de blessures graves, d'invalidité et de décès. Il est de la seule responsabilité du planchiste de choisir un équipement de sécurité approprié pour son épreuve.
- Adhérer aux politiques du PECS.
- Mouvement Entraînement responsable du PECS
  - Champ de pratique du PECS
  - Manuel opérationnel du PECS
  - Tous les détails peuvent être trouvés [ICI](#)

## ● MEMBRES DU JURY ET PERSONNEL CLÉ DE L'ÉVÉNEMENT

### ○ Représentant de Canada Snowboard – Membre du jury

Un représentant de Canada Snowboard, du département du DSS (dans les IRC, il s'agit du coordonnateur de la Coupe continentale (CoC)), doit être présent à tous les événements Speed Nation et Air Nation de Canada Snowboard. \*Pour l'information la plus récente, veuillez vous référer aux [ICR](#) de la FIS, section 2007

#### **Fonctions**

Le représentant de CS doit appliquer les règles et les directives de Canada Snowboard, assurer l'équité de l'événement, la protection du site de compétition, conseiller les organisateurs de l'événement et servir de représentant officiel de Canada Snowboard.

- Avant l'événement, le représentant de CS doit examiner tous les certificats d'assurance de la station organisatrice, examiner les listes d'athlètes et vérifier les licences des officiels.
- Pendant l'événement, le représentant de CS dirige le jury, supervise et dirige l'événement et prend les mesures appropriées en cas d'infraction aux règlements.
- Après l'événement, le représentant de CS assistera l'arbitre pour le rapport de disqualification, examinera et confirmera les décisions du jury concernant les contestations, examinera la liste

des résultats et signera le document officiel, préparera et soumettra les résultats de l'événement et le rapport dans les 48 heures suivant la fin de l'événement.

Toute la documentation officielle doit être partagée avec le coordonnateur des événements de l'APTS et sera conservée dans les dossiers et fournie au représentant de Canada Snowboard sur demande. Toutes les blessures doivent être signalées sur le formulaire requis et soumises avec les résultats.

### **Droits**

Le directeur exécutif de l'APTS établit un premier contact avec le représentant de CS dès que possible. Le représentant de CS contrôle le bon fonctionnement des systèmes techniques et, si nécessaire, nomme les membres du jury; il maintient des conditions sécuritaires; il modifie le calendrier, le lieu ou le fonctionnement de l'événement si nécessaire.

## ○ Représentant de Canada Snowboard vs Délégué technique de la FIS – Membre du jury

Les principales fonctions du délégué technique :

- S'assurer que les règles et les directives de CS et de la FIS ou de la WSF ou du CIP sont respectées
- Veiller à ce que la compétition se déroule de manière équitable
- Conseiller les organisateurs dans le cadre de leurs fonctions
- Événements sanctionnés par la FIS - être le représentant officiel de la FIS (délégués techniques de la FIS)
- Événements non sanctionnés par la FIS - être le représentant officiel de CS

\*Le représentant de CS assumera ce rôle lors de tout événement Air Nation ou Speed Nation.

### **Responsabilité**

La structure des délégués techniques de la FIS est sous la responsabilité du comité de snowboard freestyle freeski de la FIS. Le groupe de travail des délégués techniques exerce cette autorité.

La structure des délégués techniques canadiens est sous la responsabilité du représentant de Canada Snowboard. Le groupe de travail des officiels exerce cette autorité.

### **Fonctions du DT pour toutes les compétitions**

Avant la compétition

- Examine le cas échéant le dossier d'homologation et consulte l'organisateur sur l'existence éventuelle d'une autorisation spéciale. (DT de la FIS)
- Examine les données techniques des parcours conformément aux normes de parcours SBFSFK de la FIS. (DT de la FIS)
- Examine la préparation du terrain de tous les parcours et prend toutes les mesures nécessaires et adéquates (largeur des parcours, etc.) conformément aux exigences de Canada Snowboard en matière de terrain : [ALPINE](#) / [SBX](#) / [FREESTYLE](#)

- Examine l'influence de la météo sur les parcours et les prévisions pour les jours d'entraînement et de compétition.
- S'il établit qu'il n'existe pas d'homologation, le jury doit annuler la compétition qui requiert cette homologation. (DT de la FIS)
- Le DT doit vérifier que les propositions de la FIS ou de l'inspecteur d'homologation ont été réalisées. (DT de la FIS)
- Lit les rapports du DT concernant les compétitions précédentes sur le site et vérifie si les améliorations proposées dans ces rapports ont été réalisées.
- Demande et inspecte le certificat d'assurance responsabilité civile comme l'exige l'article 212 et fait rapport à la FIS si nécessaire. (DT de la FIS)
- Inspecte les parcours de compétition et d'entraînement.
- Supervise l'entraînement officiel.
- Contrôle la fixation des drapeaux de porte.
- Collabore aux préparatifs administratifs et techniques.
- Vérifie les listes d'inscription officielles, y compris les points de la FIS, les points de la WSPL et les points du CIP
- Vérifie la validité de la licence FIS des concurrents, la limite d'âge et les quotas auxquels chaque pays a droit. (DT de la FIS)
- Vérifie la présence d'un nombre suffisant de radios pour tous les membres du jury.
- Vérifie l'accréditation et l'autorisation d'accès à la piste.
- Vérifie les parcours de compétition en ce qui concerne la sécurité, la préparation, le marquage, le contrôle de la foule, ainsi que la disposition des zones de départ et d'arrivée.
- Supervise la mise en place du parcours en collaboration avec le jury.
- Supervise la préparation des parcours pour tous les bâtiments des compétitions de snowboard cross, de slopestyle, de Big Air, de demi-lune, en collaboration avec le jury de la compétition.
- Vérifie l'emplacement des caméras des tours de télévision et s'assure qu'elles sont correctement protégées.
- Supervise les emplacements du service de premiers secours le long du parcours ainsi que l'organisation des soins médicaux.
- Vérifie toutes les installations techniques telles que le chronométrage, le chronométrage manuel, les communications, le transport des personnes, l'estrade des juges, etc.
- Est présent dans l'aire de compétition pendant tout l'entraînement.
- Participe à toutes les réunions du jury et de l'équipe.
- Travaille en étroite collaboration avec les officiels du comité d'organisation et le représentant de CS.
- Si nécessaire, nomme les membres du jury.

#### Pendant la compétition

- Doit être présent dans la zone du parcours.
- Travaille en étroite collaboration avec le jury et les entraîneurs.
- Veille à ce que les règles et directives en vigueur soient respectées en ce qui concerne la publicité, etc. sur les vêtements et le matériel de compétition.
- Supervise le déroulement technique et organisationnel de la compétition.
- Conseille l'organisation sur le respect des directives de CS, des règles de la FIS, des règles de la WSF et des règles du CIP.

## Après la compétition

- Aide à la compilation du rapport de disqualification de l'arbitre.
- Présente les contestations dûment soumises au jury pour décision.
- Signe les listes de résultats officielles établies par l'administrateur de la compétition et donne l'autorisation pour la cérémonie de remise des prix.
- Supervise la transmission électronique de fichiers xml et remplit son rapport de DT en ligne immédiatement après l'événement. (DT de la FIS)
- Doit également vérifier que les résultats sont corrects sur le site de la FIS. (DT de la FIS)
- Présente au bureau de la FIS toute proposition applicable de changement aux règles de compétition sur la base de l'expérience pratique pour la compétition en question. (DT de la FIS)
- Pour toutes les compétitions interrompues ou terminées, un rapport détaillé doit être fait par le DT à la FIS et à l'Association nationale de ski et de snowboard organisatrice. Le rapport doit contenir une recommandation bien fondée, à savoir si la compétition interrompue doit être prise en considération pour les points FIS ou non. (DT de la FIS)

## En général

- Décide des questions qui ne sont pas couvertes ou ne sont pas suffisamment couvertes par les directives de CS, les règles de la FIS, les règles de la WSF, les règles du CIP, dans la mesure où elles n'ont pas déjà été décidées par le jury et ne relèvent pas d'autres autorités.
- Agit en tant que consultant technique auprès du jury
- A le droit d'ordonner l'interruption d'une compétition, si les conditions préalables de l'article 2034 sont présentes, de causer la fin d'une compétition, si les conditions préalables de l'article 2035 sont présentes. (DT de la FIS)
- A le droit de proposer au jury l'exclusion de concurrents à la compétition.
- A le droit d'obtenir le soutien du comité d'organisation et de tous les officiels sous sa juridiction dans tous les domaines nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions.
- Dans des circonstances exceptionnelles et extraordinaires, la décision du DT est définitive et contraignante. Dans ce cas, le DT doit mettre sa décision par écrit, avec les raisons qui la motivent, et la porter immédiatement à l'attention du bureau de la FIS. (DT de la FIS)

## ○ Chef de la compétition – Membre du jury

Le chef de compétition supervise le travail de tous les officiels de parcours, convoque les réunions du comité de compétition pour l'examen des questions techniques et agit généralement comme président des réunions des entraîneurs après avoir consulté le représentant CS, le délégué technique de la FIS et/ou le délégué technique de Canada Snowboard.

## ○ L'arbitre (PSL | PGS)– Membre du jury

L'arbitre consignera les rapports du chef des juges de porte concernant les infractions aux règles et les fautes de porte à la fin de chaque descente ou phase et à la fin de la compétition - en vérifiant, signant et affichant le procès-verbal de l'arbitre immédiatement après chaque descente ou phase sur le tableau d'affichage officiel.

Le procès-verbal de l'arbitre comprendra une liste avec les noms des concurrents disqualifiés, les numéros des portes où les fautes ont été commises, le numéro de la règle qui a conduit aux disqualifications et l'heure exacte à laquelle les disqualifications ont été affichées avec l'heure limite exacte pour les contestations.

### ○ Chef d'arrivée (Snowboard Cross) – Membre du jury

Le chef d'arrivée est responsable de l'organisation et de la supervision de la zone d'arrivée et des juges de la ligne d'arrivée. Le chef d'arrivée acceptera les contestations dans la zone d'arrivée. Le chef d'arrivée doit signaler immédiatement toute contestation aux autres membres du jury.

### ○ Juge en chef (demi-lune, Slopestyle, Big Air)– Membre du jury

Le comité canadien des juges, pour le niveau de la compétition qu'il contrôle, doit certifier le juge en chef. Le juge en chef est responsable de la gestion du panel de juges.

Les fonctions du juge en chef sont les suivantes :

- Surveiller l'estrade pour les juges
- Organiser une réunion des juges avant le premier jour de la compétition
- Choisir le juge qui jugera chaque catégorie/élément
- Communiquer et coordonner entre les juges
- Fournir aux juges le matériel et les fournitures nécessaires
- Organiser le travail des juges
- Approuver la construction de l'aire de compétition de freestyle
- Agir en tant que juge, si nécessaire
- Faire partie du jury
- Vérifier l'horaire et le format avec le chef de compétition, le délégué technique et l'organisateur
- Communiquer avec le surveillant de la ligne de départ concernant le départ des athlètes.
- Avant l'événement, vérifier la visibilité de l'estrade des juges et les possibles perturbations de la vue des juges causées par les médias
- Contrôler les notes des juges, prodiguer des conseils pour les changements et superviser le résultat final (certifier les résultats)
- Appeler la patrouille de sécurité si nécessaire

### ○ Le chef de parcours (Snowboard cross et Snowboard alpin)

Le chef de parcours est responsable de la préparation des parcours conformément aux directives et décisions du jury. Il doit connaître les conditions d'enneigement locales sur le terrain concerné.

### ○ Chef du Pipe/Slopestyle/Big Air (demi-lune, Slopestyle, Big Air)

Le chef du Pipe/Slopestyle est responsable de la construction et de la préparation, conformément aux directives de freestyle de CS, du site de slopestyle, de Big Air ou de demi-lune avant et pendant la

compétition. Il doit connaître les conditions d'enneigement locales et, de préférence, être originaire de la station de villégiature hôte.

De plus, le chef du Pipe/Slopestyle/Big Air :

- Doit être membre du comité d'organisation
- Est sous la direction du jury et du représentant CS (événements Air Nation)
- Doit s'assurer que le parcours de Halfpipe/Slopestyle/ Big Air est conforme aux directives CS Freestyle à tout moment pendant l'entraînement et la compétition
- Supervise la construction et l'aménagement du podium des juges
- Prévoit des aménagements adéquats (c'est-à-dire des tables, des chaises, des cloisons, des systèmes de chauffage, etc.) pour répondre aux besoins du podium des juges
- Supervise les entraînements de demi-lune, de slopestyle et de Big Air en l'absence du juge en chef et/ou du représentant CS, du délégué technique canadien ou du délégué technique de la FIS
- Doit assister à toutes les réunions des entraîneurs de demi-lune/slopestyle/Big Air
- Prévoit suffisamment de nourriture et de rafraîchissements, etc. pour les juges, à la demande du juge en chef.
- Doit avoir une expérience dans la construction et l'entretien de parcours de demi-lune/slopestyle/Big air. Canada Snowboard a la possibilité de demander la présence d'un conseiller technique nommé par Canada Snowboard pour la préparation et l'entretien des parcours de demi-lune/slopestyle/Big Air.

## ○ Entraîneur de connexion

L'entraîneur de connexion sera désigné par le chef de compétition ou le représentant de CS (Air Nation, Speed Nation) lors de la première réunion des entraîneurs. L'entraîneur de connexion sera la ligne de communication directe entre le jury et les entraîneurs.

## ○ Concepteur du parcours

En fonction des caractéristiques du parcours et des spécifications du parcours, le concepteur du parcours doit élaborer un plan et un calendrier de travail pour le développement du parcours.

## ○ Personnel de départ et d'arrivée

### Arbitre de départ

L'arbitre de départ doit rester au départ depuis le début de l'inspection officielle jusqu'à la fin de l'entraînement et/ou de la compétition. Il est responsable de l'organisation et de la supervision du départ et de l'observation de toutes les règles, par exemple :

- Veiller à ce que les règles relatives au départ et à l'organisation du départ soient bien respectées.
- Déterminer les départs tardifs et les faux départs.
- Être capable de communiquer immédiatement avec le jury à tout moment.
- Signale les noms de tous les concurrents qui n'ont pas pris le départ, ont fait un faux départ ou un départ tardif et informe le jury de toutes les infractions au règlement.

- S'assure que les dossards de réserve sont à la ligne de départ.

### **Surveillant de la ligne de départ**

Dirige les signaux de départ et la précision des intervalles entre les départs réels.

Lors des épreuves de freestyle, le surveillant de la ligne de départ est responsable de la communication avec le juge en chef conformément au protocole de communication. Le surveillant de la ligne de départ n'enverra les athlètes sur le parcours que lorsqu'il aura reçu l'autorisation du juge en chef.

### **Surveillant adjoint de la ligne de départ**

Appelle les athlètes à la ligne de départ dans leur ordre correct et assure le bon déroulement d'une épreuve en veillant à ce qu'un certain nombre d'athlètes soient toujours prêts à entrer dans la zone de départ.

### **Arbitre d'arrivée**

L'arbitre d'arrivée doit rester à l'arrivée depuis le début de l'heure d'inspection officielle jusqu'à la fin de l'entraînement et/ou de la compétition. Il/elle est responsable de l'organisation et de la supervision de l'arrivée et du respect de toutes les règles, par exemple :

Il/elle :

- Veille à ce que les règlements relatifs à l'organisation de l'arrivée et de la zone d'entrée et de sortie de la ligne d'arrivée ou de la colline d'atterrissage et de la zone de sortie/d'arrivée soient bien respectés.
- Supervise le contrôleur d'arrivée, le chronométrage et le contrôle de la foule dans la zone d'arrivée.
- Est capable de communiquer immédiatement avec le jury à tout moment.
- Signale les noms de tous les concurrents qui n'ont pas fini le parcours et informe le jury de toutes les infractions au règlement.

## ○ Médical

### **Le chef des services médicaux et de secours**

Le chef des services médicaux et de secours est responsable de l'organisation d'une couverture médicale et de premiers secours adéquate pendant les périodes d'entraînement officielles et la compétition. Il doit s'assurer que la communication téléphonique ou radio est disponible sur toute la longueur du parcours et doit coordonner les plans avec le chef de compétition avant le début de l'entraînement officiel.

Il doit prévoir des locaux dans lesquels les concurrents blessés pourront être conduits et soignés.

### **Services de premiers secours et médicaux**

Les services de premiers secours et médicaux doivent être totalement opérationnels pendant toute la durée de l'entraînement. Les détails des exigences en matière de soutien médical sont donnés dans le manuel des différents événements.

## ○ L'administrateur de la course/compétition

L'administrateur de la compétition est responsable de tous les aspects de la compétition et, entre autres, de la préparation du tirage au sort. Il doit s'assurer que les résultats officiels contiennent les informations requises par Canada Snowboard et/ou les Fédérations internationales. Il est responsable des procès-verbaux des réunions du comité de compétition, du jury et des entraîneurs. Il doit s'assurer que tous les formulaires pour le départ, l'arrivée, le chronométrage, les calculs et le jugement aux portes sont bien préparés et remis aux officiels concernés en bon ordre et au bon moment. Il peut recevoir les contestations officielles et les transmettre aux personnes concernées. Il doit faciliter le calcul des résultats par une préparation appropriée et veiller à ce qu'ils soient dupliqués et publiés le plus rapidement possible après la fin de la compétition.

## ○ Chronométrage, pointage et calculs

### **Le chef du chronométrage, du pointage et des calculs**

Le chef du chronométrage, du pointage et des calculs est responsable de la coordination des officiels au départ et à l'arrivée, y compris le chronométrage, les calculs et, dans les épreuves jugées, il vérifie les résultats du pointage avec le juge en chef. Dans les épreuves chronométrées, il/elle ou un assistant spécial ainsi que le jury décideront de l'intervalle entre les départs.

Les officiels suivants sont sous sa direction :

- Surveillant de la ligne de départ
- Chef des juges
- Annonceur
- Tableau d'affichage
- Arbitre de départ
- Arbitre d'arrivée
- Chef des calculs et ses assistants

### **Tableau d'affichage**

Au minimum un (1) tableau d'affichage dans la zone de départ de la compétition avec une connexion radio avec le chef du chronométrage, du pointage et des calculs.

## ○ Juge de porte et juges de section

Le juge de porte en chef organise et supervise le travail des juges de porte. Il désigne les portes que chacun surveillera et les met en place. A la fin de la 1<sup>ère</sup> manche et à la fin de la compétition, il récupère les cartes de contrôle des juges de porte pour les remettre à l'arbitre. Il doit distribuer, en temps opportun, à chaque juge de porte le matériel dont il a besoin (carte de contrôle, crayon, liste de départ, etc.) et être prêt à offrir son aide soit pour empêcher les spectateurs d'entrer sur le parcours, soit pour aider à l'entretien du parcours, etc. Il doit s'assurer que la numérotation et le marquage des portes sont effectués dans les délais requis.

### **Les juges de porte/juges de section**

Le jury détermine le nombre de juges de porte et communique cette information au chef de la compétition. Le chef de la compétition doit organiser une réunion des juges de porte avant la compétition afin de revoir leurs tâches. Le juge de porte en chef doit être inclus dans cette réunion.

### **Décision d'un juge de porte**

Le juge de porte décidera si un athlète est disqualifié ou non et fera un rapport au jury. Le jury prendra la décision finale concernant les disqualifications. En cas de doute, la décision sera en faveur de l'athlète.

## **Sanctionné en raison d'un contact intentionnel**

Le contact intentionnel en poussant, tirant, plaçant un bras devant un autre concurrent pour éviter d'être dépassé ou tout autre moyen qui fait ralentir, tomber ou sortir du parcours un autre concurrent n'est pas autorisé. Le blocage, par des mouvements intentionnels du corps ou un changement brusque et radical de la ligne de course réelle pour des raisons de blocage, n'est pas autorisé non plus. Chacun des comportements intentionnels décrits entraînera une sanction. Les « contacts occasionnels » inévitables peuvent être acceptables. Toutes les infractions de contact seront à la discrétion des juges de parcours et du jury de compétition.

S'il y a une infraction à la règle ci-dessus (contact intentionnel), le concurrent sera sanctionné selon le « système de sanction », comme suit :

Avertissement (WRG) : deux avertissements au cours de la même compétition entraîneront un carton jaune.

Carton jaune/RAL : les concurrents seront automatiquement classés derniers de leur manche et inscrits comme RAL (« Ranked as Last ») dans la liste des résultats et seront classés derniers à la fin des concurrents classés 4<sup>ème</sup>/6<sup>ème</sup>, mais avant les DNS. Tous les autres concurrents, même s'ils sont victimes de ce contact intentionnel, seront classés comme ils sont arrivés à l'arrivée. S'ils ne franchissent pas la ligne d'arrivée, le classement des concurrents restants sera basé sur l'endroit où ils ont cessé de faire un passage correct du parcours. Le concurrent qui a effectué correctement le parcours le plus loin recevra le meilleur classement. WC/CoC : les cartons jaunes restent avec le concurrent. Deux cartons jaunes délivrés à un concurrent au cours d'une saison de compétition en WC ou dans l'un des CoC entraîneront automatiquement un carton rouge. Les cartons jaunes donnés à différents niveaux de compétition ou dans différents CoC ne sont pas comptabilisés ensemble. Un concurrent qui reçoit un carton jaune n'est pas autorisé à prendre le départ d'une autre manche de la compétition.

Carton rouge/DSQ : le concurrent sera disqualifié de la compétition en cours, inscrit à la fin de la liste des résultats et ne sera pas classé. La DSQ entraînera la suspension du concurrent de la prochaine compétition de même niveau (WC, EC, NAC, SAC, AC ou ANC).

La couleur du carton et la sanction qui s'y rattache dépendront :

- a) du fait que le contrevenant a tiré un avantage de l'action
- b) du fait que la faute était suffisamment grave pour constituer un comportement antisportif
- c) des conséquences de l'action.

### **Fonctions**

Le juge de porte doit remplacer ou replanter les portes et les drapeaux qui ont été cassés, déchirés ou délogés. Les portes et drapeaux remplacés doivent être de la même couleur et au même endroit que la porte ou le drapeau enlevé. Les parcours de course doivent être dégagés de toute obstruction, les spectateurs doivent être tenus à l'écart du parcours de course et les personnes accréditées doivent être informées qu'elles ne doivent pas gêner la visibilité de l'athlète ni entraver sa course. Le juge de porte doit maintenir la qualité du parcours de course pendant toute la durée de la compétition.

### **Assistance**

Le juge de porte en chef fournit une assistance aux juges de porte au besoin.

Le juge de porte en chef distribue aux juges de porte :

- Mâts de rechange et drapeaux des deux couleurs
- Pelle et/ou râpeaux
- Cartes de contrôle avec crayons

### **Position et tenue**

Le juge de porte doit choisir une position d'où toutes les portes assignées sont clairement visibles et d'où les athlètes ne seront pas dérangés.

Les vêtements chauds du juge de porte ne doivent pas être de la même couleur que les portes et les panneaux de porte.

### **Infractions liées à la carte de contrôle et à la consignation**

- Chaque juge de porte reçoit une carte de contrôle qui doit être remplie avec :
- Nom du juge de porte
- Numéros des portes à surveiller
- Identification de la course : entraînement, qualification, 1<sup>ère</sup> manche, 2<sup>ème</sup> manche, hommes, femmes, etc.
- Identification de la discipline.

Si un athlète ne passe pas correctement une porte, le juge de porte doit inscrire les éléments suivants sur la carte de contrôle :

- Numéro de dossard de l'athlète
- Numéro de porte où la faute s'est produite
- Diagramme montrant la faute de l'athlète.

### **Information à un athlète**

Si un athlète n'est pas certain qu'une porte a été franchie correctement, il peut demander une confirmation au juge de porte. Le juge de porte doit répondre clairement et à voix haute en disant :

- « GO » si le passage de la porte était correct, ou
- « BACK » si le passage de la porte était incorrect.

## Devoirs à la fin de l'événement

Chaque juge de porte qui a enregistré une faute disqualifiante ou qui a été témoin d'un incident conduisant à un nouveau départ, doit rester à la disposition du jury jusqu'à ce que toute contestation ait été réglée et libérée par le jury.

## ○ Jury

### Composition

- Disciplines alpines (PGS | PSL)
  - Délégué technique
  - Arbitre d'arrivée
  - Chef de compétition
  - Représentant CS
- Disciplines de snowboard cross (SBX | Para SBX)
  - Délégué technique
  - Chef d'arrivée
  - Chef de compétition
  - Représentant CS
- Disciplines freestyle (HP | SBS | BA)
  - Délégué technique
  - Juge en chef
  - Chef de compétition
  - Représentant CS

### Décisions

Les procès-verbaux de toutes les réunions et décisions du jury sont conservés et sont signés par le délégué technique (et le représentant de Canada Snowboard) pour tous les événements Air Nation et Speed Nation). Les décisions sont prises à la majorité simple des membres du jury ayant le droit de vote. En cas d'égalité, la voix du représentant CS est prépondérante.

Si une situation d'urgence se présente pendant la compétition, chaque membre du jury a le droit de prendre des décisions provisoires sur la base du règlement. Le jury confirme ces décisions dans les meilleurs délais. Si des situations critiques se présentent, telles que des questions de sécurité ou de sûreté des athlètes, la décision du représentant CS est contraignante, même si elle est contraire aux votes des autres membres du jury qui ont le droit de vote. Dans ce cas, le représentant CS doit soumettre sa décision et les raisons de celle-ci par écrit et les communiquer aux parties concernées.

### Fonctions du jury

Le jury contrôle le respect des règles pendant toute la durée de la compétition, y compris l'entraînement officiel.

D'un point de vue technique, notamment en :

- Vérifiant le parcours de la compétition et des parcours établis ainsi que des zones d'échauffement officielles
- Vérifiant les conditions d'enneigement sur et à côté du parcours
- Vérifiant la préparation du parcours
- Approuvant l'utilisation de compacteurs à neige et autres produits chimiques.
- Vérifiant les systèmes de contrôle des foules
- Vérifiant les zones de départ, d'arrivée et la sortie de la ligne d'arrivée
- Vérifiant le service de premiers secours
- Nommant les créateurs de parcours
- Fixant l'heure de la mise en place du parcours
- Supervisant le travail des créateurs de parcours et des constructeurs/concepteurs de parcours de snowboard cross (y compris les tuyaux, les sauts, les rails, etc.)
- Vérifiant la fixation des drapeaux de porte
- Ouvrant ou fermant les parcours de compétition pour l'entraînement en fonction des préparatifs techniques et des conditions météorologiques
- Déterminant les modalités de l'inspection du parcours
- Inspectant le parcours avant la compétition
- Déterminant le nombre d'ouvriers de piste pour chaque descente et en fixant l'ordre de départ des ouvriers de piste
- Débriefant les ouvriers de piste
- Modifiant l'ordre de départ en fonction de l'état du parcours et dans des conditions extraordinaires
- Modifiant les intervalles de départ
- Donnant des instructions aux juges de porte et en obtenant de l'information de leur part.
- Vérifiant les estrades des juges et les conditions de travail des juges.

Un membre du jury doit inspecter périodiquement le parcours pendant la compétition.

D'un point de vue organisationnel, notamment en :

- Classant les concurrents pour le tirage au sort
- Divisant les concurrents sans points en groupes selon une base déterminée
- Octroyant des descentes et des nouveaux départs provisoires
- Annulant ou en suspendant la compétition : (à l'avance)
- si la couverture de neige est insuffisante sur le parcours ou à côté, ou si la surface de neige sur le parcours est mal ou inégalement préparée
- si des zones sont jugées insuffisamment protégées
- si les premiers secours et le service médical sont insuffisants ou inexistantes
- si le contrôle de la foule est insuffisant
- Raccourcissant le parcours, si la neige ou les conditions météorologiques le rendent nécessaire
- Interrompant la compétition si nécessaire
- Interrompant la compétition si nécessaire

Toutes les réunions et décisions du jury doivent faire l'objet d'un procès-verbal écrit et signé par chaque membre du jury, et chaque vote individuel sur les décisions doit être compilé. Ils doivent être vérifiés par le président du jury et rédigés dans au moins une langue officielle de Canada Snowboard (français ou anglais).

D'un point de vue disciplinaire notamment en :

- Décision sur une proposition du délégué technique d'exclure un concurrent pour manque de capacités physiques et techniques
- Application des contrôles sur les règlements concernant la publicité sur les équipements et les vêtements dans la zone de compétition
- Limitation des quotas pour les officiels, les techniciens et le personnel médical pour admission à la compétition/au parcours
- Prononciation des disqualifications
- Décisions sur les infractions commises par les entraîneurs, les créateurs de parcours, le personnel de service et les représentants d'entreprise, s'ils sont accrédités à la compétition
- Prononciation des mesures et sanctions disciplinaires
- Imposition de sanctions
- Décisions sur les contestations
- Émission de directives particulières pendant toute la durée de la compétition

Questions non couvertes par un règlement :

En général, le jury prend des décisions sur toutes les questions qui ne sont pas clarifiées par les directives de Canada Snowboard, les manuels des événements.

**Ouvreurs de piste**

L'APTS doit proposer au jury une liste d'ouvreurs de piste. Le jury peut sélectionner les ouvreurs de piste de chaque compétition. Les ouvreurs de piste doivent être des membres en règle de Canada Snowboard. Le jury, lors de la réunion des entraîneurs, détermine le nombre d'ouvreurs de piste. Les ouvreurs de piste doivent signer une décharge de responsabilité, porter un dossard et un casque.

## ● ZONES TECHNIQUES DU SITE DE COMPÉTITION

### ○ Zone de départ

La zone de départ doit avoir au moins 1 mètre de large et 2 mètres de long. Il doit être de niveau. Les seules personnes autorisées à entrer dans la zone de départ sont le surveillant de la ligne de départ, le surveillant adjoint de la ligne de départ, les membres du jury et un maximum de six athlètes et leurs entraîneurs. Cette zone doit être séparée de la zone de préparation.

### ○ Zone de préparation

Une clôture ou une corde doit entourer la zone de préparation. Il doit assurer la sécurité des athlètes, permettre leur préparation pour l'événement, et l'accès doit être limité au personnel autorisé et aux athlètes. Cette zone doit être de niveau et aussi large que possible.

## ○ Parcours

### **Accès restreint**

Le parcours doit être fermé à tout accès public par l'utilisation de clôtures ou d'autres moyens.

### **Préparation**

Le parcours doit être fermé au public avant la compétition. Il peut être entretenu pour fournir une surface compactée du début à la fin. L'utilisation de moyens artificiels tels que le sel ou l'eau est autorisée. La station hôte, en accord avec le jury, installera des clôtures de protection, des rembourrages ou toute autre mesure de sécurité qu'elle jugera nécessaire pour assurer la sécurité du public, des concurrents et de toutes les personnes impliquées dans l'événement.

### **Entretien**

Le parcours doit être maintenu dans le meilleur état possible pendant toute la durée de la compétition. Il peut être glissé au besoin, par des snowboarders ou de préférence par des skieurs. Un équipement d'entretien approprié, comprenant des forets, des râpeaux et des pelles, doit être disponible. Les dameuses peuvent être utilisées dans de mauvaises conditions entre les descentes d'entraînement, de qualification et de finale.

## ○ Zone d'arrivée et ligne d'arrivée

### **Aire d'arrivée**

L'aire d'arrivée sera clôturée ou fermée, afin d'assurer la sécurité des athlètes, et l'accès sera limité aux athlètes et aux personnes accréditées uniquement. L'accès à l'extérieur doit se faire par une seule ouverture d'environ un mètre de large. L'aire d'arrivée peut être divisée en deux parties :

- La zone d'arrivée.
- Un endroit où les athlètes peuvent laisser leurs affaires en toute sécurité.
- Un endroit pour l'annonceur et le tableau des résultats.
- Un endroit pour les personnes accréditées.

### **Zone d'arrivée**

La zone d'arrivée doit être fermée pour assurer un maximum de sécurité et de confort aux athlètes. Elle peut être aussi large que possible pour permettre de s'arrêter facilement et en toute sécurité à la fin du parcours. La zone d'arrivée doit être facilement visible et avoir une largeur minimale de 6 mètres pour chaque parcours. Une sortie d'environ un mètre de large sera aménagée dans la clôture pour accéder à l'aire d'arrivée.

# • PRÉPARATION ET EXÉCUTION DE LA COMPÉTITION

## ○ Ordre de départ

### **Slalom parallèle/Slalom géant parallèle**

L'ordre de départ est le suivant : dossard 1 contre 2; 3 contre 4; et ainsi de suite. Les numéros de dossard impairs (1,3,5) partiront sur le parcours de droite (en regardant vers le bas depuis la zone de départ). Les numéros de dossard pairs (2, 4, 6) partiront sur le parcours de gauche (en regardant vers le bas depuis la zone de départ). Les athlètes ne peuvent effectuer qu'une seule course.

Les 8 (ou 4) femmes les plus rapides et les 16 (ou 8) hommes les plus rapides sur le parcours de gauche et sur le parcours de droite seront qualifiés pour la 2<sup>ème</sup> qualification.

Ou

Tous les athlètes peuvent effectuer une course sur le parcours de droite et une course sur le parcours de gauche. Les 8 (ou 4) femmes les plus rapides et les 16 (ou 8) hommes les plus rapides seront qualifiés pour la finale sur la base de leurs temps combinés. Le nombre d'hommes ou de femmes qualifiés pour la 2<sup>ème</sup> qualification peut être modifié lors de la réunion des athlètes/entraîneurs en fonction du niveau de participation mais ne doit pas dépasser 16 femmes et 32 hommes.

### **Snowboard cross**

Le surveillant de la ligne de départ doit préparer les athlètes pour leur départ. Cinq (5) minutes avant le départ, le surveillant de la ligne de départ annoncera de manière fluide la cadence de départ. Un athlète doit prendre le départ dans une fenêtre de temps, de cinq (5) secondes avant à cinq (5) secondes après l'annonce du « Go » par le surveillant de la ligne de départ. Un départ avant ou après cette fenêtre est un motif de disqualification.

Le départ est donné par : « Athletes ready ... attention! » Le surveillant de la ligne de départ ouvrira les portes et/ou donnera le signal entre 0 et 5 secondes après la commande d'attention.

### **Freestyle**

L'ordre de départ doit suivre la liste de départ fournie lors de la réunion des entraîneurs. Le surveillant de la ligne de départ doit préparer les athlètes pour leur départ. Cinq (5) minutes avant le départ, le surveillant de la ligne de départ annoncera de manière fluide la cadence de départ. Un athlète doit prendre le départ dans une fenêtre de temps, de cinq (5) secondes à quinze (5) secondes après l'annonce du « Go » par le surveillant de la ligne de départ.

## ○ Interruption, annulation ou report d'une compétition ou d'un entraînement

Le jury a le droit d'annuler, d'interrompre ou de reporter une compétition dans tous les cas où la poursuite de celle-ci pourrait, selon le jury, être déconseillée pour des raisons de sécurité ou d'équité.

**Les causes d'annulation comprennent, sans s'y limiter :**

- Neige insuffisante sur et à côté du parcours;
- Préparation inadéquate ou inégale de la surface de la neige sur le parcours;
- Mesures de protection insuffisantes;
- Organisation déficiente ou insuffisante du service médical, de sauvetage et de premiers secours;
- Organisation insuffisante du contrôle de la foule;
- Conditions météorologiques inacceptables;
- Froid extrême : si la température mesurée au départ tombe en dessous de -20 °C, le jury doit se réunir pour envisager de retarder l'entraînement ou la compétition jusqu'à ce que la température remonte à -20°C ou plus, ou d'annuler la compétition s'il juge qu'une hausse à une température acceptable est peu probable. La décision d'interrompre une compétition peut être définitive ou temporaire.

### **Report ou annulation d'une compétition**

Le jury a le droit d'annuler une épreuve ou l'ensemble d'une compétition. La procédure de rattrapage de l'épreuve (ou de la compétition) doit être décidée par le jury immédiatement après la décision d'annulation. Si la compétition ne peut avoir lieu, le DT doit alors consulter Canada Snowboard pour déterminer s'il faut reporter la compétition à une date ultérieure ou l'annuler définitivement.

Si une compétition est annulée ou reportée, pour quelque raison que ce soit, un avis doit être donné immédiatement par courriel à Canada Snowboard. Si une compétition est reportée, l'avis de la date et du lieu de la nouvelle compétition doit être diffusé immédiatement. La compétition reprogrammée sera traitée comme une toute nouvelle compétition (c'est-à-dire que les inscriptions peuvent changer, nouvel ordre de départ, etc.)

Le représentant CS (si présent) et le délégué technique peuvent décider d'interrompre ou d'annuler une compétition (vent, brouillard, avalanche, blizzard, etc.)

Si une compétition doit être rattrapée, la programmation de la compétition ne doit pas interférer avec le temps nécessaire au déroulement de toute autre compétition.

### ○ **Délai**

Dans les courses/compétitions simples, le surveillant de la ligne de départ déterminera si un départ après un intervalle manqué est excusé pour des raisons de force majeure. Un mauvais fonctionnement de l'équipement de l'athlète ou une maladie ne constitue pas une raison pour un retard excusé.

Un athlète ayant un mauvais fonctionnement de son équipement peut, sur décision du DT ou du surveillant de la ligne de départ, partir à la fin de son groupe de départ.

### ○ **Départ provisoire**

L'arbitre des départs déterminera si les circonstances entourant un départ retardé nécessitent une enquête plus approfondie et pourra accorder un départ provisoire à cet athlète. Le jury peut déterminer quand une course provisoire peut être effectuée.

### ○ **Faux départ d'un athlète**

Un athlète doit immédiatement arrêter sa course lorsque le surveillant de la ligne de départ signale un faux départ.

## ○ N'a pas pris le départ - DNS

Tous les athlètes doivent être à l'heure dans la zone de départ pour toutes les séances d'entraînement officielles, les courses de qualification et/ou les courses finales.

Si l'athlète est en retard et manque l'entraînement officiel, dans tous les cas une autre session d'entraînement sera programmée pour cet athlète.

- **Freestyle** : Si, pendant les courses de qualification et/ou les courses finales, l'athlète n'est pas à l'heure dans la zone de départ, il sera automatiquement placé après le dernier athlète de cette manche.
- **Snowboard cross** : Si, lors des épreuves de qualification, l'athlète n'est pas à l'heure dans la zone de départ, il sera automatiquement placé après le dernier athlète de la liste de départ. Si, lors des finales, l'athlète n'est pas à l'heure dans la zone de départ, il sera automatiquement disqualifié.
- **Slalom parallèle/Slalom géant parallèle** : Si, pendant les courses chronométrées et/ou les finales, l'athlète n'est pas à l'heure dans la zone de départ, il sera automatiquement disqualifié.

## ○ N'a pas terminé la course - DNF

- **Freestyle** : Les juges cesseront de juger et à la place d'un pointage, un athlète recevra un DNF, uniquement pour cette course particulière, si l'athlète :
  - Enlève les deux pieds de son snowboard et sort du parcours
  - Sort de la zone de compétition avant d'avoir terminé sa course.
  - Arrête sa course pendant plus de 30 secondes.
- **Snowboard cross** : Tous les athlètes qui ne franchissent pas la ligne d'arrivée seront considérés comme des DNF. Les athlètes qui reçoivent un DNF seront classés à la dernière place de la manche en fonction du temps de qualification.
- **Slalom parallèle/Slalom géant parallèle** : Tous les athlètes qui ne franchissent pas la ligne d'arrivée seront considérés comme des DNF. Les athlètes qui reçoivent un DNF seront classés à la dernière place de la manche en fonction du temps de qualification.

## ○ Pas autorisé à prendre le départ - NPS

Un concurrent sera sujet à une sanction, qui peut inclure l'interdiction de prendre le départ dans toute compétition de Canada Snowboard, s'il :

- porte des noms et/ou des symboles obscènes sur ses vêtements et son équipement ou se comporte de manière antisportive.
- s'entraîne sur un parcours ou un saut fermé aux concurrents.
- ne respecte pas la Politique sur le port du casque de Canada Snowboard
- a été disqualifié (DS), n'a pas pris le départ (DNS) ou n'a pas terminé la course (DNF) lors de la première course ou de la première phase. Consulter les manuels des événements pour plus d'information.
- Si un concurrent a effectivement pris le départ d'une compétition et que le jury détermine par la suite qu'il a enfreint le présent règlement, le jury doit sanctionner le concurrent.

## ○ Disqualifié - DQ

Une disqualification peut être prononcée par le jury à l'encontre d'un concurrent lorsque celui-ci :

- Soumet de fausses informations ou participe à la compétition sous de faux prétextes.
- Soit met en péril la sécurité des personnes ou des biens, soit cause effectivement des blessures ou des dommages. Il est établi qu'il a causé une interférence à un autre concurrent.
- S'entraîne sur un parcours ou un saut interdit aux concurrents, modifie le parcours d'une manière interdite ou agit contrairement aux instructions du jury quant à l'exécution de l'entraînement ou de la compétition.
- Ne respecte pas la Politique sur le port du casque de Canada Snowboard
- Se présente en retard dans la zone de départ, effectue un faux départ ou enfreint les règles d'exécution du départ,
- Ne franchit pas les lignes de porte avec au moins un pied attaché à la planche.
- Accepte une aide extérieure sous quelque forme que ce soit pendant la compétition,
- Ne cède pas le passage à un concurrent qui le dépasse au premier appel, ce qui nuit à sa course (ne s'applique pas aux finales de snowboard cross)
- Demande de manière injustifiée une reprise provisoire, qui s'avère par la suite non fondée

## ○ Reprises

### ● Raisons

- Les obstacles de toute nature (à l'exception de la neige) sur le lieu de la compétition, qui gênent l'athlète. Exceptions pour le snowboard cross : Les athlètes tombés, portes tombées, portes hors de leur emplacement et filets de sécurité hors de leur emplacement ne sont pas considérés comme des obstructions et ne sont pas des raisons pour des reprises en snowboard cross.
- Une porte hors de sa position qui provoque une obstruction. Exception sur le snowboard cross
- Défaillance du chronométrage manuel, du chronométrage de secours et du système de chronométrage principal.
- Les juges manquent une manche
- Dysfonctionnement du parcours

### ● Actions requises

- Les athlètes doivent immédiatement arrêter leur course, avertir un officiel de la présence d'une obstruction et quitter le parcours. L'athlète ne doit pas franchir la ligne d'arrivée
- Les athlètes doivent immédiatement demander au juge de porte le plus proche de compiler la situation sur la carte de contrôle.
- Les athlètes doivent remplir ces conditions, faute de quoi ils perdent le droit à une reprise.
- Dans les épreuves de freestyle, l'athlète doit s'arrêter immédiatement, lever une main pour faire un signal, se rendre directement dans la zone d'arrivée et se présenter au délégué technique, au chef de la compétition, au juge en chef ou à l'arbitre d'arrivée. Sous la direction du délégué technique, du chef de compétition, du juge en chef et du

surveillant de la ligne de départ, l'athlète peut avoir la possibilité d'effectuer une reprise.

- **Validité**

- Le délégué technique, le chef de compétition ou le juge en chef peuvent autoriser une reprise provisoire si le jury n'est pas disponible pour prendre la décision.
- Seul le jury peut déclarer officiellement une reprise.
- Si une reprise est officielle, le résultat de cette reprise sera le résultat officiel.

- **Défaut de porte**

Une porte a été franchie correctement lorsque l'athlète a au moins le pied avant fixé dans les fixations de la planche et que la planche entière franchit la ligne de la porte. En cas de chute, l'athlète doit passer par la ligne de la porte intérieure.

- **COORDONNÉES**

- **Canada Snowboard**

**Roberto Montañes** | Directeur, Développement du sport et du système - [roberto@csf.ca](mailto:roberto@csf.ca)

**Maggie Dekking** | Coordinatrice principale, Développement du sport et du système - [events@csf.ca](mailto:events@csf.ca)

**Kita McRory** | Gestionnaire, Parcours sportif - [coach@csf.ca](mailto:coach@csf.ca)

**Emily Smith** | Coordinatrice principale, Sport sécuritaire et équité, diversité et inclusion - [info@csf.ca](mailto:info@csf.ca)

**Sam Dunkley** | Coordinateur, Développement du sport et du système [sam.dunkley@csf.ca](mailto:sam.dunkley@csf.ca)

**Melanie Weber** | Coordinatrice, Événements majeurs - [melanie.weber@csf.ca](mailto:melanie.weber@csf.ca)

**Comité des officiels** | [officials@csf.ca](mailto:officials@csf.ca)

- **Associations provinciales et territoriales de snowboard (APTS)**

Canada Snowboard travaille en étroite collaboration avec les douze associations provinciales et territoriales de snowboard.

Vous trouverez leurs coordonnées les plus récentes [ICI](#).

